

Suivi des rapaces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère »

FR8312010

Alice Stapelfeld



Stage effectué du
14 mars au
19 août 2022

Saint-Flour Communauté

Village d'entreprises
ZA du Rozier-Coren
15100 SAINT-FLOUR



Sous la direction de Mr Jérémy Nicot



Résumé

Afin d'enrayer la perte de biodiversité sur ses territoires, l'Union Européenne a créé un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. La Zone de protection spéciale « Gorge de la Truyère » fait partie de ce réseau car il s'agit d'un haut lieu de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, et notamment de certains rapaces, tous protégés. Ainsi, les aires de Milan royal, de Milan noir, d'Aigle botté et de Circaètes Jean-le-Blanc sont recherchées sur tout le site durant toute l'année. Cet inventaire permet d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets, afin d'y prendre en compte les rapaces, et de les protéger des différentes menaces. Plusieurs projets d'aménagement et d'évènement ont ainsi été modifiés afin de préserver les 133 aires déjà connues autour des gorges, et de limiter le dérangement durant la reproduction. Ce travail est cependant limité par le manque de sollicitation envers Saint-Flour Communauté, structure porteuse du site Natura 2000.

Mots clefs : Rapaces ; Gorges de la Truyère ; Natura 2000 ; Aire (nid) ; Gestion conservatoire ; Reproduction.

Remerciements

J'adresse des remerciement à Madame Céline Charriaud, présidente de Saint-Flour Communauté, pour avoir permis la réalisation de ce stage au sein du pôle environnement.

Merci à Jérémy Nicot, chargé de mission Natura 2000 sur le site des gorges de la Truyère et tuteur de ce stage, pour m'avoir accompagné. Merci de m'avoir fait découvrir les rapaces au travers de ta passion, et de ta réelle envie de protéger toutes ces espèces. Ton approche de maître de stage est très humaine et m'a permis de passer 5 mois épanouissant. Merci également d'avoir pris du temps pour me faire découvrir le site, mais aussi le monde de l'animation et le fonctionnement de Natura 2000.

Je remercie également Anthony Caprio, chargé de mission Natura 2000 sur les autres sites animés par Saint-Flour Communauté, pour tous les bon conseils, très professionnels et bienveillants, apportés jusqu'à la fin de ce stage.

Merci à ces personnes, et également à toutes les autres de la structure m'aillant accueilli très chaleureusement et aillant fait de ce stage un réel bon moment, même en dehors du temps de travail.

Pour finir, je tiens à remercier Maxime Paron, animateur prévention au Syndicat de territoires de l'est cantal, et fin connaisseur de sa région natale, pour m'avoir fait découvrir le cantal, mais aussi pour m'avoir accompagné sur le terrain afin de partager ses connaissances. Merci également pour m'avoir mis à disposition toutes tes photos, afin d'illustrer ce rapport de stage.

Table des matières

Introduction.....	1
I. Contexte.....	3
1. Les habitats du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère »	4
2. Les rapaces forestiers du site Natura 2000	5
a. Le Milan royal, <i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	6
b. Le Milan noir, <i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	6
c. L'Aigle botté, <i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, JF, 1788)	7
d. Le Circaète Jean le blanc, <i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, JF, 1788)	7
e. Reproduction	8
f. Les autres espèces	9
II. Matériel et méthodes.....	11
1. Méthodes de prospection	11
a. Identification d'un nid	11
b. Recherche des aires hors période de reproduction	12
c. Recherche des aires durant la période de reproduction.....	14
d. Planning	17
2. Identification des menaces et méthodes de gestion.....	18
a. Prévention de l'exploitation forestières.....	20
b. Accompagnement lors d'événements sportifs.....	21
c. Protection des lignes électriques	21
d. Valorisation et sensibilisation	21
III. Résultats et discussion.....	22
1. Résultats obtenus lors des prospections.....	22
a. Recherche des aires hors période de reproduction	22
b. Total des données répertoriées depuis le début du suivi	24
c. Recherche des aires durant la période de reproduction en 2022.....	29

2. Identification des menaces et méthodes de gestion.....	30
a. Prévention de l'exploitation forestières.....	30
b. Les autres menaces.....	30
c. Valorisation et sensibilisation	31
3. Autre discussion	32
Conclusion.....	33
Références Bibliographiques.....	34

Table des Figures

Figure 1 : Gorges de la Truyère © Saint-Flour Communauté	1
Figure 2 : Délimitation du site Natura 2000 "Gorges de la Truyère".....	3
Figure 3 : Lac du barrage de Grandval © Saint-Flour Communauté.....	4
Figure 4 : Bec et serres de Faucon crécerelle © Maxime Paran.....	5
Figure 5 : Milan royal © Maxime Paran.....	6
Figure 6 : Milan noir © Maxime Paran.....	6
Figure 7 : Aigle botté © Maxime Paran	7
Figure 8 : Circaète Jean-le-Blanc ©Maxime Paran.....	7
Figure 10 : Cigogne blanche © Maxime Paran	10
Figure 10 : Pie-grièche écorcheur © Maxime Paran	10
Figure 11 : jeunes faucons pèlerins à l'aire.....	10
Figure 12 : Aire de rapace contenant de la corde en plastique bleue © Saint-Flour Communauté	11
Figure 13 : Exemple de zones prospectées, d'une aire trouvée et d'une aire vérifiée (avec un extrait de la base de données correspondante)	13
Figure 14 : Gorges de la Truyère depuis un des points d'observation, avant et après la pousse des feuilles © Alice Stapelfeld	14
Figure 15 : Indications de localisation d'une aire © Alice Stapelfeld	15
Figure 16 : Femelle de Circaète au nid © Maxime Paran	15

Figure 17 : Exemple de zones de présence de rapaces suspectées sur la ZPS « Gorges de la Truyère ».....	16
Figure 18 : Périodes de prospection	17
Figure 19 : liste des menaces à rentrer sur la base de données « BD rapace » sur QGIS	19
Figure 20 : Localisation d'une parcelle contenant une aire, à destination du propriétaire	20
Figure 21 : Nombre d'aires par espèces relevées au GPS depuis le début du suivi rapace dans les gorges de la Truyère.....	22
Figure 22 : Délimitation de deux zones prospectées à pied en 2022, avec les aires trouvées, dans les gorges de la Truyère	23
Figure 23 : Emplacement des aires connues sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » pour les 4 rapaces étudiés.....	25
Figure 24 : Proportion par espèce des aires trouvées sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère ».....	26
Figure 25 : Estimation du nombre d'individus par espèce en Auvergne	26
Figure 26 : Aires d'Aigle botté et de circaète Jean-le-Blanc connues, avec leurs zones de présence suspectées	27
Figure 27 : Répartition des aires des autres rapaces sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère ».....	28

Table des Tableaux

Tableau 1: Informations principales sur la reproduction des rapaces étudiés.....	8
Tableau 2 : Nombre d'aires connues pour les quatre espèces étudiées.....	24
Tableau 3 : Nombre de couple estimé en Auvergne pour chacune des 4 espèces étudiées	25
Tableau 4 : Nombre d'aires connues pour chaque autre espèce de rapace	27

Introduction

À la suite du sommet de Rio en 1992, l'Union Européenne a créé un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000, afin d'enrayer la perte de biodiversité sur ses territoires. Ce réseau, constitué de sites naturels terrestres et marins, a pour but d'assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Son fondement repose sur l'application des directives dites « Oiseaux » (2009/147/CE du 30 novembre 2009) et « Habitats Faune Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992). L'objectif de la démarche du réseau Natura 2000 est double : elle vise à la fois la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel, et la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles du territoire.

(MEET, 2022) La directive Oiseaux a pour objet la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages, sédentaires ou migrateurs, et définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Les espèces inscrites à l'annexe I de cette directive nécessitent une attention particulière, de part des mesures spéciales concernant leurs habitats. Les sites Natura 2000 désignés au titre de la directive Oiseaux sont dits **zones de protection spéciale (ZPS)** (MEET, 2022).

Saint-Flour Communauté est une communauté de commune créée le 1^{er} janvier 2017 qui regroupe 53 communes de l'est du Cantal et emploie 160 agents. Elle est la structure porteuse et animatrice du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » (FR8312010) (*Figure 1*) (Saint-Flour Communauté, 2022).



Figure 1 : Gorges de la Truyère © Saint-Flour Communauté

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » a été validé le 5 décembre 2011 et l'animation y a débuté le 5 mars 2012. Les objectifs principaux établis sur ce site sont de 3 types :

- Maintenir la quiétude autour des aires de rapaces forestiers et rupestres ;
- Maintenir les ressources alimentaires issues des milieux agropastoraux ;
- Maintenir les landes.

En effet, Les gorges de la Truyère sont un haut lieu de reproduction pour les rapaces, ce qui en fait une zone à préserver. En France, tous les rapaces sont protégés, en raison de leur déclin. Entre 2002 et 2008, l'effectif du Milan royal a baissé de 20% dans le Massif Central et le Nord-Est. (Les services de l'Etat dans le Cantal, 2014) De plus, au cours des dernières décennies, l'Aigle botté à régresser dans le nord de la France, en raison de la perte de ses habitats (LPO, 2022).

Les menaces pesant sur les rapaces sur le site entraînent un haut risque de dérangement et de destruction de leurs aires et domaine vital, et ainsi une nécessité de leur prise en compte dans les projets du territoire.

.

Comment accompagner les projets sur le Site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » en prenant en compte l'enjeu de la reproduction des rapaces forestiers d'intérêt communautaires ?

I. Contexte

En Europe, près de 27000 sites Natura 2000 sont répartis dans 27 pays. Cela représente 27,4% la surface terrestre et marine de l'Union européenne. Il s'agit donc du plus vaste réseau de sites protégés au monde. Le rôle du chargé de mission Natura 2000 est d'animer et de coordonner différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, fixées dans le document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000. Il participe à la coordination des politiques publiques, apporte conseil et accompagnement les collectivités et les gestionnaires de sites ou de projet (OFB, 2016).

La ZPS « Gorges de la Truyère » est répartie sur 22 communes avec une superficie de 16 648 ha et une altitude maximum de 971m. Elle est parcourue par 3 lac de barrages, constituant des habitats favorisant la présence de certains rapaces (*Figure 2*) (Saint-Flour Communauté, 2022).

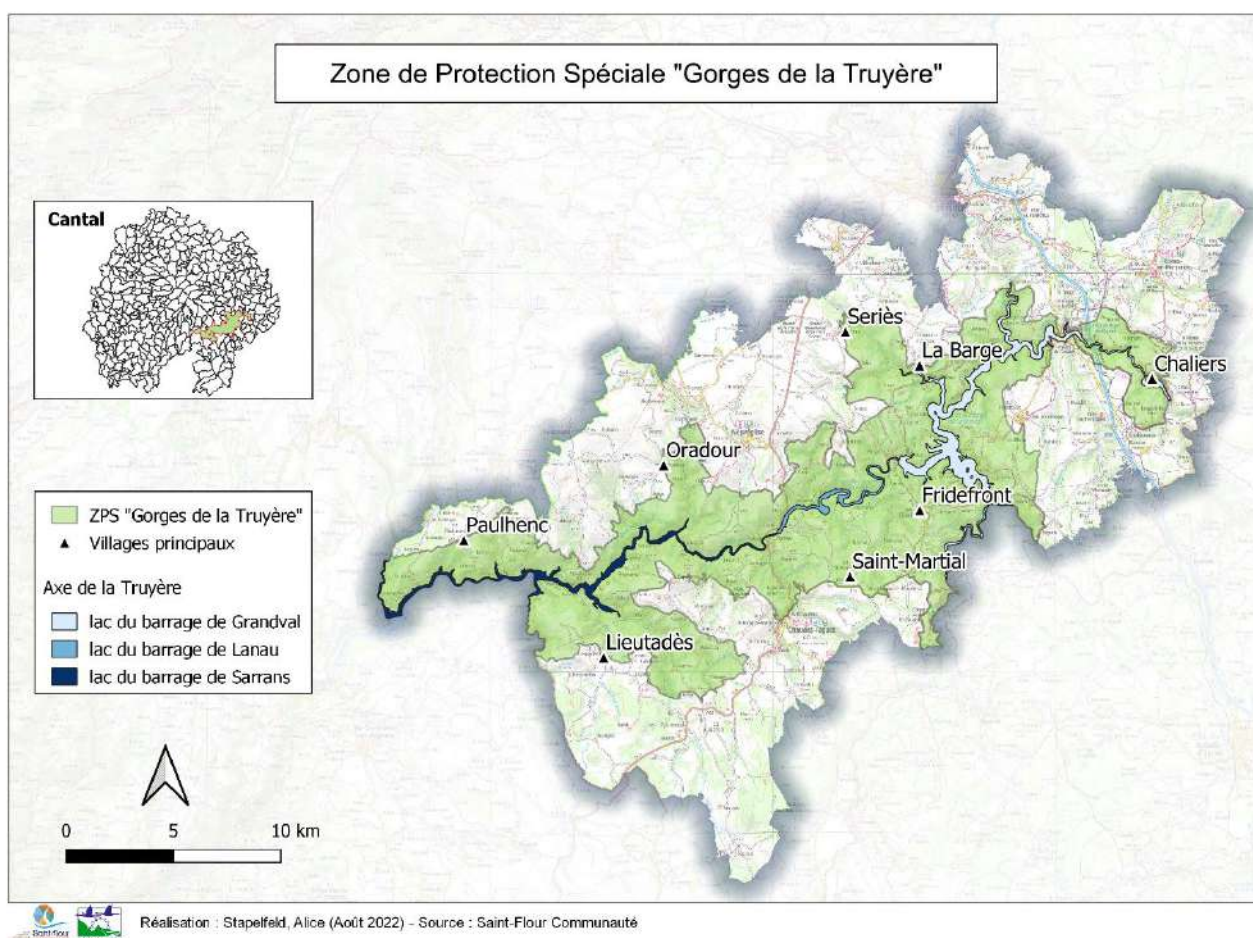


Figure 2 : Délimitation du site Natura 2000 "Gorges de la Truyère"

1. Les habitats du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère »

La zone Natura 2000 "Gorges de la Truyère" est située sur 3 entités géologiques distinctes : le sud de la plaine de Saint-Flour, le nord du massif volcanique de l'Aubrac et entre les deux, la zone d'érosion en gorges. Ainsi, les paysages qui la constituent se composent de zones de plateaux, de Puy et de gorges plus ou moins abruptes. Sur les plateaux ce sont les prairies de fauche et de pâture, entrecoupées de haies, murets et bosquets, qui dominent. Les forêts et les landes, mêlés parfois de milieux rocheux, se partagent les espaces de pente (Figure 3) (MNHN et OFB, 2022).



Figure 3 : Lac du barrage de Grandval © Saint-Flour
Communauté

Cette diversité des éléments paysagers permet le développement de nombreuses espèces d'oiseaux.

Au total, 13 espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt communautaire et 41 espèces migratrices (dont 13 de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») apparaissent sur le Formulaire Standard des Données du site, qui est la carte d'identité d'un site Natura 2000. Ces espèces ont donc permis l'intégration de ce territoire au réseau Natura 2000.

Le site des Gorges de la Truyère est l'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. La densité de Circaètes Jean-le-Blanc est importante et la population d'Aigle botté est l'une des plus florissantes en Auvergne. La population de Milan royal compte également parmi les plus importantes. Les falaises des Gorges de la Truyère sont des sites de nidification privilégiés pour le Faucon pèlerin puisque près d'un tiers de sa population auvergnate y est hébergée (Rieutort et Nicot, 2021).

2. Les rapaces forestiers du site Natura 2000

Les espèces de rapaces forestiers étudiées font partie des 260 espèces composant la famille des Accipitridés. Plusieurs caractéristiques morphologiques communes leur permettent de chasser : une vision perçante, un bec capable de déchirer des chairs grâce à la mâchoire supérieure qui est recourbée (*Figure 4*) en crochet, et des serres capables de saisir une proie (Oiseaux.net, 2022). Pour les rapaces, le terme aire est utilisé pour désigner le nid.

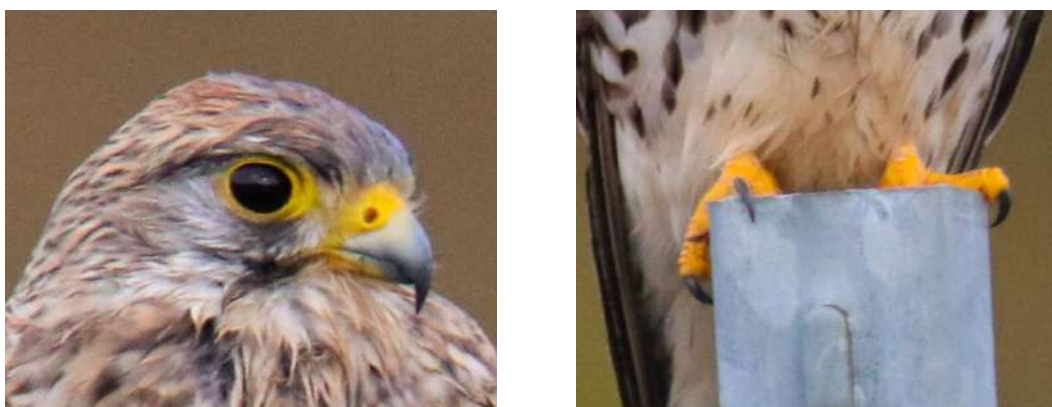


Figure 4 : Bec et serres de Faucon crécerelle © Maxime Paran

Durant ce suivi, quatre espèces sont principalement ciblées. Elles figurent sur la liste rouge régionale Oiseau d'Auvergne avec les évaluations suivants : L'Aigle botté est « En danger » (En), le Milan royal et le Circaète Jean-le-Blanc sont « Vulnérable » (VU), et le Milan noir est en « Préoccupation mineure » (LC) (INPN, 2022). Cette liste est en cours de mise à jour pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. Au niveau de la zone Natura 2000 « Gorges de la Truyère », ces espèces sont inscrites dans le Formulaire Standard des Données.

a. Le Milan royal, *Milvus milvus* (Linnaeus, 1758)

Régime alimentaire

Le Milan royal (Figure 5) est avant tout un nécrophage. Cependant, en Auvergne, il est intimement lié à la microfaune des prairies (micromammifères, insectes de la litière et lombrics). Il trouve également une grande partie de son alimentation dans les déchets humains. La décharge à ciel ouvert de Saint-Flour attire notamment un très grand nombre de couples.



Figure 5 : Milan royal © Maxime Paran

Répartition

Le Milan royal est un oiseau essentiellement européen, hormis quelques dizaines de couples se reproduisant au Maroc. En Auvergne l'espèce est assez commune. Elle occupe la presque totalité des départements du Cantal et de la Haute-Loire ainsi qu'une grande moitié sud du Puy-de-Dôme (Oiseaux.net, 2020).

b. Le Milan noir, *Milvus migrans* (Boddaert, 1783)

Alimentation

Le Milan noir (Figure 6) est avant tout un nécrophage. Il recherche des cadavres sur le bord des routes, tels que des vertébrés mais aussi de gros insectes. Cependant, les zones humides retiennent plus particulièrement cette espèce. Comme le Milan royal, il est lié à la microfaune de prairie et aux déchets humains.



Figure 6 : Milan noir © Maxime Paran

Répartition

La vaste aire de nidification du Milan noir s'étend sur tout le paléarctique, de l'Afrique du Nord jusqu'au Japon. En Auvergne, le Milan noir occupe la majeure partie du territoire, mais avec de grandes variations d'abondance qui reflètent ses exigences écologiques particulières (Oiseaux.net, 2020a).

c. L'Aigle botté, *Hieraaetus pennatus* (Gmelin, JF, 1788)

Régime alimentaire

En Auvergne, l'Aigle botté (*Figure 7*) se nourrit principalement d'oiseaux petits à moyens, ainsi que de lézards verts, et rarement de micromammifères. Dans les gorges du sud de la région, les lézards verts constituent une part très importante de son régime alimentaire.

Répartition

Si l'Aigle botté se reproduit dans les quatre départements de l'Auvergne, il y est cependant relativement localisé. Il occupe préférentiellement les grandes vallées encaissées de l'étage collinéen. Le Cantal est le bastion régional de l'Aigle botté, il y occupe les grands complexes des vallées et gorges des bassins du Lot et de la Dordogne et leurs principaux affluents (Oiseaux.net, 2021).



Figure 7 : Aigle botté © Maxime Paran

d. Le Circaète Jean le blanc, *Circaetus gallicus* (Gmelin, JF, 1788)

Régime alimentaire

Le Circaète Jean-le-Blanc (*Figure 8*) possède un régime alimentaire unique dans l'avifaune européenne. Les reptiles en composent la grande majorité. Il peut également se nourrir de micromammifères ou d'amphibien lorsque la nourriture vient à manquer.

Répartition

En Europe, l'espèce a une répartition fragmentée. Elle est surtout présente en Europe méridionale et centrale. Le Circaète Jean-le-Blanc est assez largement répandu à travers l'Auvergne. L'évolution de la population régionale est cependant difficile à cerner, même s'il est probable que l'exode rural ait favorisée un temps l'espèce en offrant des zones boisées propices à son installation (Oiseaux.net, 2017).



Figure 8 : Circaète Jean-le-Blanc
©Maxime Paran

e. Reproduction

Le Milan royal niche le plus souvent dans les vastes forêts des vallées encaissées et dans les bosquets et les haies arborés des petits vallons.

Le Milan noir est grégaire, il n'est pas rare que l'espèce forme des colonies lâches d'une dizaine de couples. Il niche dans les grands arbres en bordure des grands lacs et des cours d'eau, dans les forêts denses ou dans les boisements lâches en pentes.

L'Aigle botté vit en couple territorial lors de la reproduction et est fidèles chaque année à son site. Il fait son aire systématiquement dans le tiers supérieur de fortes pentes, dans de grands résineux en forêt mixte. Il le recharge tout au long de la reproduction essentiellement avec des matériaux verts.

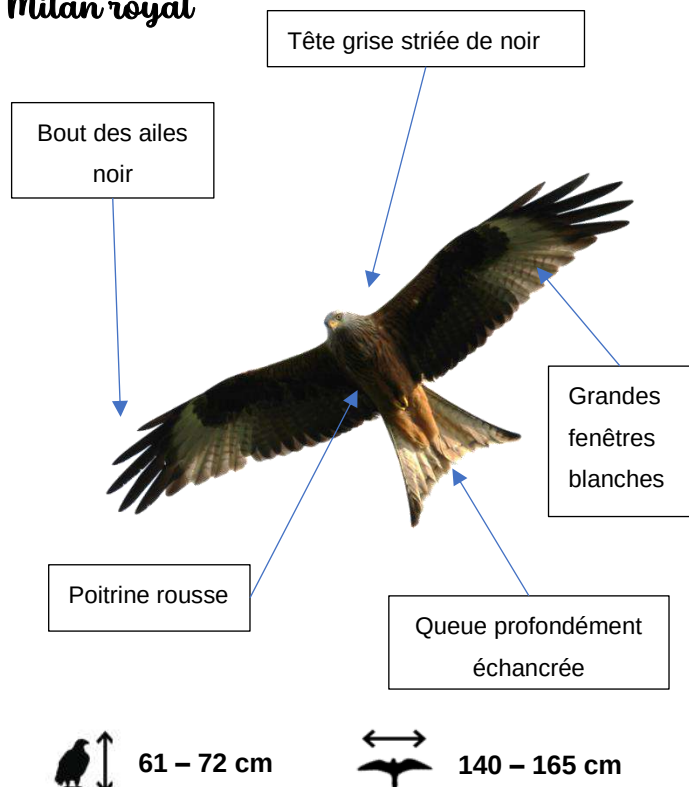
À son retour sur le territoire, le Circaète Jean-le-Blanc recharge une de ses anciennes aires ou en construit une nouvelle. Dans les gorges de la Truyère, il niche principalement en forêt de pins, théoriquement dans les gorges exposées au sud, avec un environnement composé de zones de chasse favorables (landes, éboulis rocheux, pelouses sèches...) (Tableau 1).

Tableau 1: Informations principales sur la reproduction des rapaces étudiés

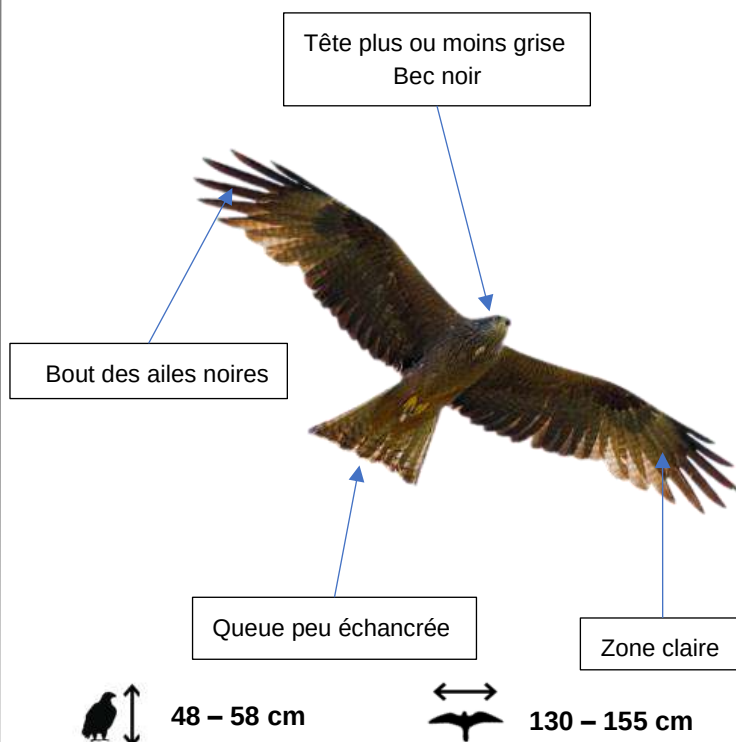
	Zones de nidification	Date d'arrivée	Nombre d'œufs	Temps entre l'éclosion et l'envol
Milan royal	Zones tempérées, du Cap Vert à la Biélorussie	Fin mars	1 à 4 œufs	2 mois
Milan noir	Partout en Europe sauf dans les îles Britanniques et la Scandinavie	Mis mars	2 à 3 œufs	2 mois
Aigle botté	Sud-Ouest et Est de l'Europe	Début avril	1 à 3 œufs	50 à 60 jours
Circaète Jean-le-Blanc	Sud de l'Europe et Nord de l'Afrique, jusqu'en Asie centrale et en Inde	Début mars	1 œuf	2,5 mois

Critères de détermination des rapaces forestiers suivis

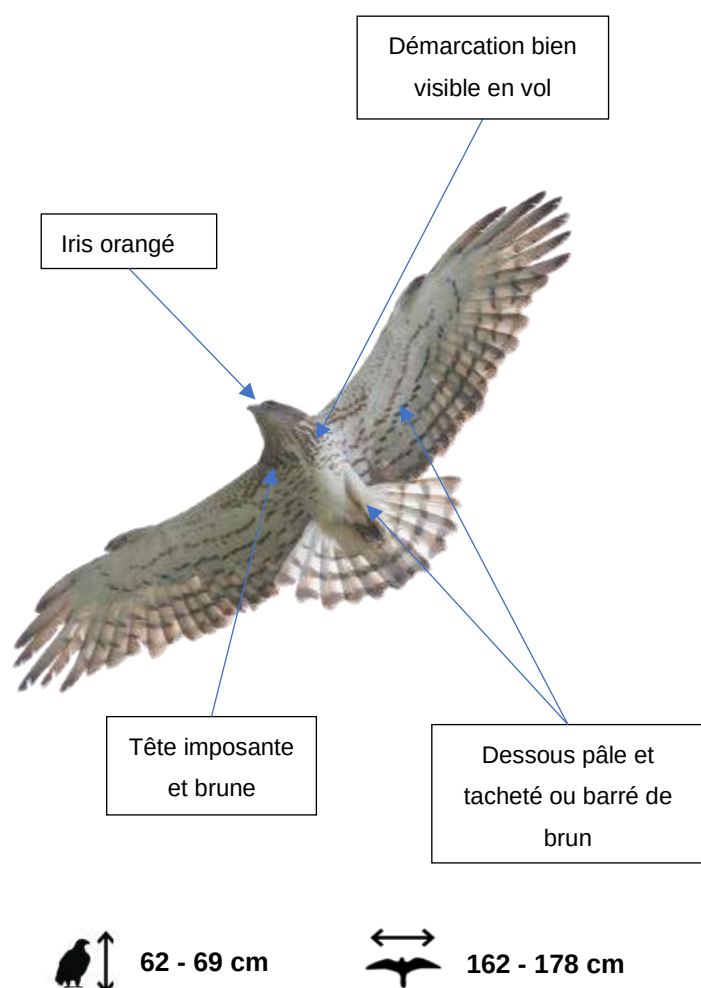
Milan royal



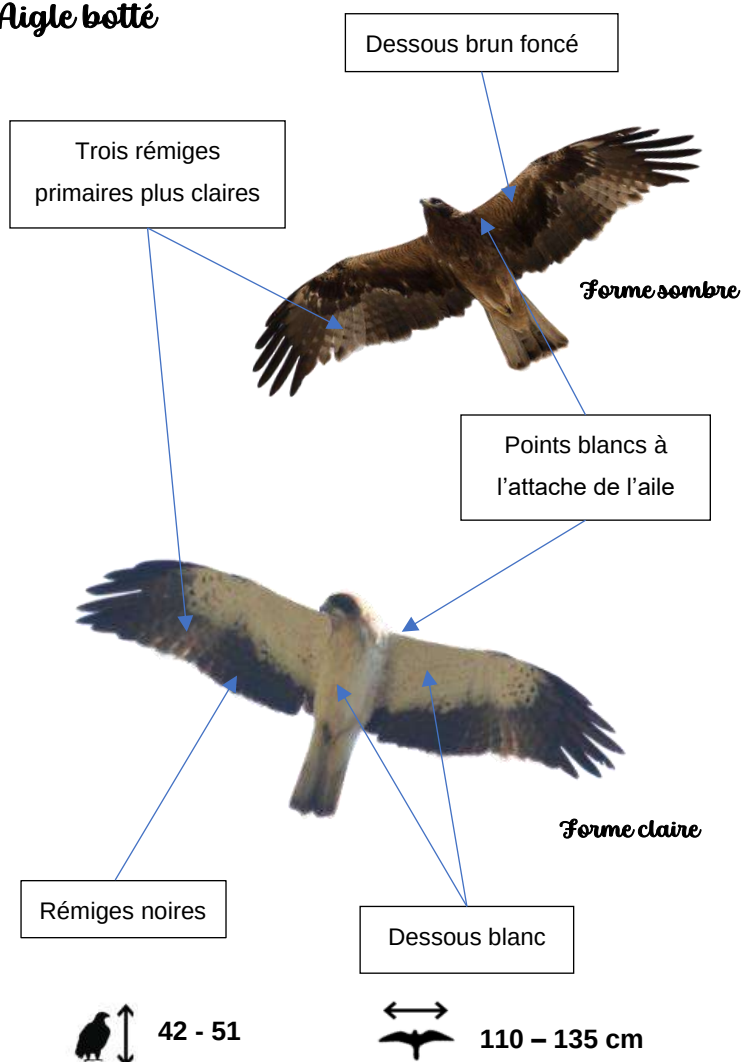
Milan noir



Circaète Jean-le-Blanc



Aigle botté



f. Les autres espèces

Plusieurs autres espèces de rapaces nichent dans les gorges la Truyère : Le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe nichent sur les falaises. (Figure 11) La Bondrée apivore, le Hiboux moyen-duc, le Busard Saint-Martin et la Buse variable construisent des aires dans les arbres, comme les rapaces décrits précédemment.

Ces espèces de rapaces font partis des 13 espèces d'intérêt communautaire nichant autour de la Truyère et justifiant le classement en ZPS des gorges (hormis la Buse variable et le Hiboux moyen-duc). Les landes et milieux ouverts, cultivés ou non, permettent également la présence de nombreux couples d'Engoulevent d'Europe, d'Alouette lulu et de Pie-grièche (Figure 10 : Pie-grièche écorcheur © Maxime Paron Figure 10). D'autres nichent dans les forêts tels que le Pic mar et le Pic noir. (LPO Auvergne, 2011) De plus, Le site constitue également une voie de migration importante en Auvergne pour le passage de nombreuses espèces de rapaces,



Figure 10 : Pie-grièche écorcheur © Maxime Paron



Figure 10 : Cigogne blanche © Maxime Paron

Cigognes, Pigeons et passereaux (Figure 10) (MNHN et OFB 2022).

Le Faucon pèlerin *Falco peregrinus* est suivi dans les gorges au même titre que les 4 rapaces décrits précédemment. En effet, ses zones de reproduction sont bien connues par l'équipe de Saint-Flour Communauté, qui se rend sur place régulièrement pour constater la reproduction des couples. Cependant, ce rapace n'est pas forestier et est donc moins touché par les menaces, notamment de projets forestiers. C'est pour cela qu'il ne rentre pas dans les objectifs de la même façon que les Milans par exemple.



Figure 11 : jeunes faucons pèlerins à l'aire

© Bertrand Delcourt

II. Matériel et méthodes

1. Méthodes de prospection

Les prospections décrites ci-après ont pour objectif de localiser les aires le plus précisément possible afin de donner des recommandations fiables aux différents acteurs locaux susceptibles d'intervenir sur les milieux.

a. Identification d'un nid

L'attribution d'une aire à un rapace se fait au cas par cas. Cependant, plusieurs critères sont à retenir pour y parvenir :

- La taille : un nid de corvidé sera approximativement de la taille d'un béret (20-30 cm), et parfois en forme de cône, tandis qu'une aire de rapace est bien plus grande, et plutôt de forme plate. Cependant il existe une exception. L'aire du Circaète Jean-le-Blanc est relativement petite par rapport à sa taille.
- La présence d'éléments rapportés à l'aire tels que des morceaux de bâches en plastique souvent colorés. Ces éléments sont généralement caractéristiques des Milans. (*Figure 12*)
- Les aires peuvent se situer soit dans une fourche près du tronc, soit en bout de branche.



Figure 12 : Aire de rapace contenant de la corde en plastique bleue © Saint-Flour Communauté

Ces critères ne permettent cependant pas d'attribuer une espèce à une aire. Une aire trouvée sera donc considérée, dans un premier temps, comme appartenant à un rapace indéterminé. Chaque aire peut d'ailleurs faire l'objet de convoitise de différents rapaces au cours des années.

b. Recherche des aires hors période de reproduction

Avant que les rapaces ne commencent à nicher, la recherche des aires se fait à pied.

Il existe deux cas de figures :

- La recherche des aires repérées à distance lors de la saison de reproduction précédente (voir partie II. 3. b)
- La vérification de la présence d'anciennes aires déjà identifiées.

Pour se faire, une zone de boisement favorable à la reproduction, ou abritant une aire déjà connue, est choisie autour des gorges de la Truyère. Lors de la prospection, les points GPS des aires repérées sont relevés au pied de l'arbre. De cette façon, chaque aire pourra être enregistrée dans la base de données « BD Rapaces » sur le logiciel QGIS, en indiquant « rapace indéterminé » dans le champ Espèce et « GPS » dans le champ Précision.

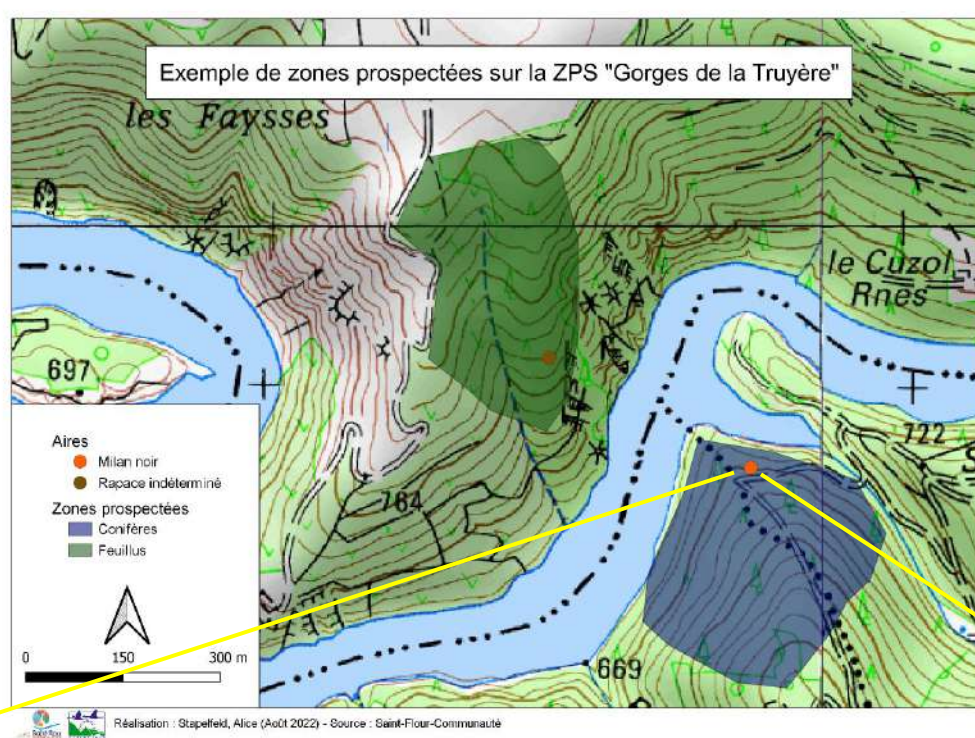
Plusieurs autres éléments sont à renseigner dont :

- La date avec une colonne différente pour le jour, le mois et l'année ;
- Le support : l'essence de l'arbre porteur de l'aire ;
- Le propriétaire de la parcelle ainsi que ses coordonnées et le numéro de parcelle, si ces derniers sont déjà connus ;
- L'observateur, indiqué avec ses initiales ;
- La structure : soit un agent de Saint-Flour communauté, soit de la ligue pour la protection des oiseaux (prestataire sur une zone du site Natura 2000), soit un bénévole ;

L'intégralité des colonnes à renseigner est présentée en Annexe 1.

Dans le cas où la présence d'une ancienne aire est vérifiée, la donnée initiale est dédoublée en changeant la date et en indiquant la présence ou non de cette aire. Dans l'exemple de la Figure 12, l'aire de Milan noir a été trouvée à distance, puis a été vérifiée à pied.

Dans une autre base de données, appelée « Prospecté », la date de prospection est à indiquer ainsi que la végétation principale composant le boisement : une majorité de conifères ou une majorité de feuillus. Cette distinction permettra par la suite d'éviter de se rendre à nouveau dans un boisement de conifères, afin de ne pas perdre de temps en recherches infructueuses. En effet, dans ces derniers, les aires sont difficilement repérables, même en hiver, dû aux aiguilles persistantes. Par exemple, en *Figure 13*, un boisement de conifères et un boisement de feuillus ont été prospecté. De plus, une aire de rapace indéterminé a été trouvée et une aire de Milan royal a été vérifiée (fictif).



Esp	Précision	Date	Mois	Année	Support	Rq	Obs	Structure
Milan noir	Emplacement aire à déterminer	14	7	2021	Pin	Adulte allant à l'aire	JM	STFCO
Milan noir	GPS	19	9	2021	Pin	Aire bien présente	JM	STFCO

Figure 13 : Exemple de zones prospectées, d'une aire trouvée et d'une aire vérifiée (avec un extrait de la base de données correspondante)

c. Recherche des aires durant la période de reproduction

Une fois la saison de reproduction entamée, et notamment lorsque les oiseaux ont commencé à couvrir, il est recommandé de ne plus s'approcher des aires. En cas de dérangement, le couple est susceptible d'abandonner la couvée. La recherche se fait donc à distance, préférentiellement depuis un point haut à l'aide de jumelles et d'une longue vue, tel que le point de vue en *Figure 14*. Comme pour les prospections à pied, il est possible de se rendre sur un lieu avec des données connues à vérifier, ou sur une zone peu prospectée pour récolter de nouvelles données.

Avant la repousse des feuilles, qui est tardive dans le cantal (*Figure 18*), les aires peuvent être visibles à travers les branches (*Figure 12*), et laissent parfois apparaître une femelle en train de couvrir. De plus, si aucuns oiseaux n'est présent dans l'aire, il est possible de constater que l'aire a été rechargé, c'est-à-dire que de nouveaux matériaux y ont été amenés pour le restaurer, ou que du duvet est présent à l'intérieur.



Figure 14 : Gorges de la Truyère depuis un des points d'observation, avant et après la pousse des feuilles © Alice Stapelfeld

Après cette période, les aires n'étant plus visibles, il faut attendre de constater des comportements attestant de la présence d'une aire :

- Un relais entre deux adultes pour couvrir ;
- L'apport de matériaux pour recharger l'aire ;
- L'apport de nourriture pour approvisionner la femelle entrain de couvrir.

D'une manière générale, un oiseau transportant quelque chose dans ses serres est à suivre attentivement car il y a de grandes chances qu'il aille directement à l'aire. Lorsqu'une nouvelle aire est repérée, elle est inscrite dans la base de données « BD Rapace » de la même façon que précédemment mais en indiquant « emplacement aire à déterminer » dans la colonne Précision (Figure 13). En effet, cette aire sera donc à vérifier par la suite à pied afin de pouvoir prendre sa position et le noter comme « GPS ». De plus, il est nécessaire de prendre des photos de l'arbre contenant l'aire, ainsi que des repères paysagés, afin de le retrouver et de pouvoir s'y rendre. Sur la Figure 15, l'emplacement du passage de la route est indiqué et l'aire est pointée.



Figure 15 : Indications de localisation d'une aire © Alice Stapelfeld



Figure 16 : Femelle de Circaète au nid © Maxime Paran

Le contrôle en dessous des aires, afin de confirmer la reproduction (présence de duvet, pelote de réjection, fientes), est possible à partir de fin juillet (Figure 18). Les jeunes sont alors presque prêts à l'envol et le dérangement est donc moindre. Cela ne concerne que les couples de circaètes jean-le-blanc et d'aigles bottés car les jeunes milans ont déjà pris leur envol, ou sont déjà repartis en migration (Milan noir). Les prospections à pied peuvent également permettre de trouver un point de vue donnant

directement dans une aire, ce qui permettra de vérifier l'occupation de cette aire très rapidement l'année suivante (*Figure 16*).

Ce type de protocole peut entraîner plusieurs heures d'attente sur un même point, les passages étant très variables en fonction du temps nécessaire à l'oiseau pour trouver une proie ou autre. Lors du contrôle d'une aire déjà connue, si une observation est rapidement obtenue, il est possible de se rendre sur un nouveau point et ainsi de faire plusieurs contrôles dans une même journée. De plus, lorsque les fortes chaleurs commencent à arriver, les horaires de prospection doivent être aménagés pour se caler sur le rythme des rapaces. C'est-à-dire les heures les plus fraîches du jour, lorsque les espèces proies sont le plus de sortie : tôt le matin ou tard dans l'après-midi.

Une dernière base de données, appelée « suspectée » peut être complétée. Lors de la constatation de comportements reproducteurs (parades) ou de la présence répétée d'un oiseau sur un secteur, sans trouver d'aire, la zone est indiquée comme un lieu potentiel de présence d'une aire (*Figure 17*). Ces données permettront par la suite de choisir un secteur pour aller y mener des prospections.

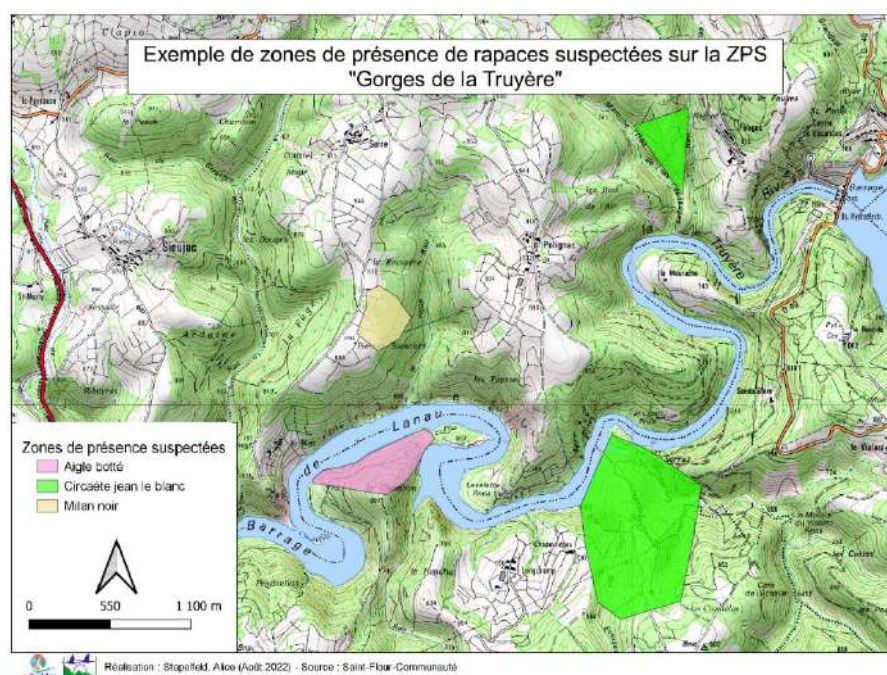
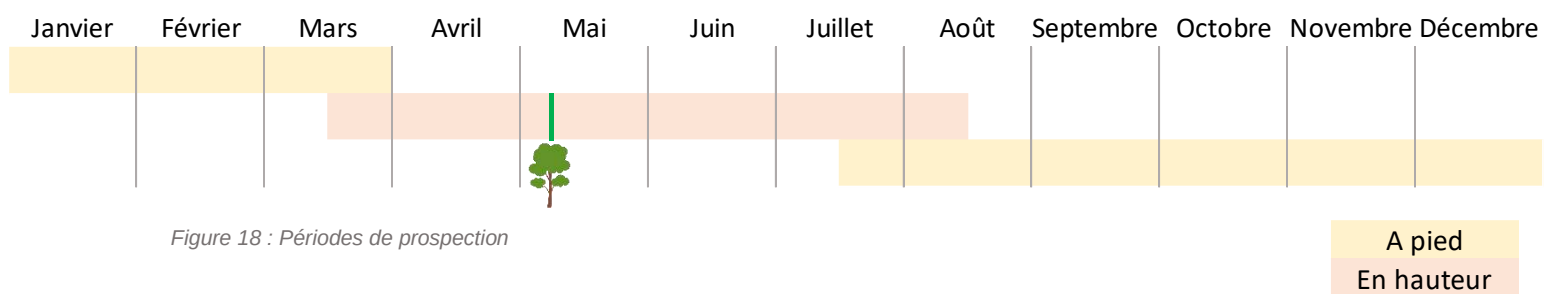


Figure 17 : Exemple de zones de présence de rapaces suspectées sur la ZPS « Gorges de la Truyère »

d. Planning

Les dates de début de reproduction diffèrent en fonction des espèces (Annexe 2). Par exemple, le mâle de Circaète Jean-le-Blanc commence à occuper l'aire dès la première semaine de mars, notamment pour le recharger. En revanche, l'Aigle botté ne commence les parades qu'à la mi-avril. Il est donc possible de vérifier une aire avant son arrivé. De manière générale, les prospections à pied se terminent début avril, date à laquelle la plupart des rapaces commencent à pondre, pour enchaîner avec les prospections à distance (*Figure 18*).



À partir de mi-août, les prospections à distance ne sont plus très utiles car les jeunes circaètes et aigles ont pris leur envol, et l'aire n'est plus fréquentée.

2. Identification des menaces et méthodes de gestion

Ecologiquement parlant, une menace est un élément, qui peut être d'origine anthropique ou non, susceptible d'être dangereux pour le milieu naturel ou pour la ou les espèces en question. Dans les gorges de la Truyère, plusieurs menaces principales pèsent sur les rapaces forestiers :

- **L'exploitation forestière** : Les coupes à blanc des vieux peuplement feuillus ainsi que le raccourcissement des rotations des forêts composants les coteaux et les plateaux des gorges, peuvent entraîner un fort dérangement, voir une destruction des nids. De plus, la création de nouvelles pistes forestières, que ce soit pour l'exploitation ou le public, peut amener de l'activité là où il n'y en avait pas précédemment et perturber toute une zone de reproduction ;
- **La perte d'habitats** : L'abandon des systèmes pastoraux entraîne une fermeture des milieux ouverts, et donc une perte de milieu riches en espèces proies (insectes, micromammifères et reptiles), nécessaires à l'alimentation des différents rapaces présents sur le site. A contrario, l'intensification des pratiques agricoles entraîne une banalisation des prairie et une diminution des haies, murets et zones humides ;
- **Les véhicules motorisés** (quad, moto, 4x4) : Plusieurs événements sportifs impliquants des nuisances sonores importantes sont organisés autour de la Truyère. De plus, des pistes utilisées par ce même genre de véhicules sont accessibles librement. Ces nuisances répétées peuvent entraîner des abandons de nichées ;
- **Les lignes électriques** : bien que ces dernières soient signalées par des balises colorées, une collision avec une ligne électrique peut être fatale pour l'oiseau.

Afin de préserver au mieux les rapaces, et de faciliter la gestion et la communication avec les acteurs locaux (ONF, RTE, etc.), la base de données « BD rapace » a été agrémentée de plusieurs colonnes : « Menace 1 », « Menace 2 » et « à contacter ». Ces colonnes permettent d'indiquer si l'aire est à proximité d'une menace, et s'il est nécessaire de contacter le propriétaire de la parcelle afin de le protéger. Les menaces ont été répertoriées de la manière suivante :

lign_elec-100
lign_elec-500
coup_forest_ONF
coup_forest_autre
chemin-50
chemin-100
chemin-300
route-50
route-100
zone_de_passage
<NULL>

Ces indications présentées en *Figure 19* permettent de connaître la menace et sa distance à l'aire. De plus, les parcelles boisées gérées par l'ONF ont été différenciées de celles appartenant à des propriétaires privés.

Figure 19 : liste des menaces à rentrer sur la base de données « BD rapace » sur QGIS

a. Prévention de l'exploitation forestières

Pour éviter que les aires ne soient détruites par méconnaissance de leur présence, la mise en place d'envoi de courriers informatifs a été mise en place cette année. Ces derniers seront composés d'une lettre, d'une fiche espèce ainsi que d'une carte, telle que celle en *Figure 20*, pour localiser la parcelle en question (Annexe 3).

Pour réaliser la carte, le cadastre a été utilisé afin d'identifié les parcelles contenant une aire. Puis la parcelle en question a été délimitée en rouge, sans indiquer l'emplacement exact de l'aire, afin de limite le risque de destruction volontaire.



Figure 20 : Localisation d'une parcelle contenant une aire, à destination du propriétaire

Par la suite, les propriétaires informés pourront donc communiquer avec Saint-Flour Communauté en cas de projet de déboisement. Dans le cas où les propriétaires des parcelles ont signé la Charte Natura 2000, la liste de recommandations à appliquer est déjà en leur possession.

De plus, Le service environnement de Saint-Flour Communauté est en contact avec l'ONF et le CRPF afin de prodiguer des conseils lors de la prévision de travaux forestiers (coupes, création de pistes).

b. Accompagnement lors d'événements sportifs

Lors de la création d'événements sportifs tels que des courses de moto cross, Saint-Flour Communauté peut aiguiller les organisateurs afin de respecter la distance nécessaire pour ne pas créer de dérangement, qui est d'au moins 200 m. De plus, certaines zones du parcours peuvent être déterminé comme « sans accélérations » par exemple.

c. Protection des lignes électriques

De la même façon que pour les événements, Saint-Flour Communauté peut donner des indications de position d'aire au Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et à Enedis, afin de détourner de futures lignes en construction, ou de désigner des portions de lignes à protéger prioritairement, cela dans le but de prévenir les collisions et les électrocutions.

d. Valorisation et sensibilisation

Sur les 32 mesures indiquée dans le DOCOB, 12 sont destinées à la valorisation et à la sensibilisation sur les gorges de la Truyère (Annexe 4). Dans ce cadre, Saint-Flour communauté dispose de plusieurs outils de sensibilisation tels que des animations scolaire ou tout public, des supports de communication en ligne ou sous forme papier, ou encore des documents présentant les enjeux du site

III. Résultats et discussion

1. Résultats obtenus lors des prospections

a. Recherche des aires hors période de reproduction

Les quatre espèces étudiées

Depuis le début du suivi rapace sur les gorges de la Truyère et jusqu'à aujourd'hui, 29 aires ont été trouvées et relevées au GPS lors des prospections à pied, en ne comptant que les quatre espèces ciblées. La répartition de ces aires par espèces est telle que présentée en *Figure 21*.

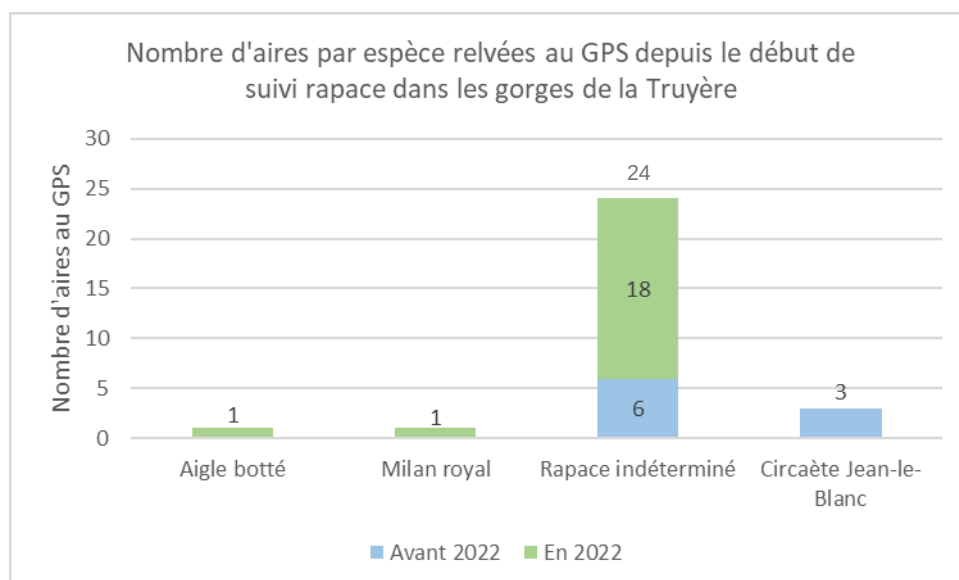


Figure 21 : Nombre d'aires par espèces relevées au GPS depuis le début du suivi rapace dans les gorges de la Truyère

La majorité de ces aires a été notée comme « Rapace indéterminé ». En effet, comme expliqué précédemment, il est difficile d'attribuer une espèce à une aire lorsque celle-ci n'est pas occupée. Cependant, 5 de ces aires ont été vues avec un individu les occupant, pour 3 espèces au total. Aucune aire de Milan noir avérée n'a été notée.

Parmi ces 29 aires, 20 ont été trouvées en 2022 contre 9 les années précédentes. Puis parmi ces 9 aires, 3 ont été vérifiées cette année. Les aires d'Aigle botté et de Milan royal ont été trouvées en 2022, tandis que les 3 aires de Circaètes Jean-le-blanc étaient déjà connues les années précédentes, mais seules 2 ont été vérifiées en 2022.

Dans la base de données, 37 données n'ont pas la mention « GPS » ou « Emplacement aire à déterminer » dans la colonne précision car, étant trop anciennes, cette mention n'existait pas encore. Ainsi, toutes ses données possèdent potentiellement déjà un point GPS, mais seront à vérifier afin de le confirmer.

Pour finir, 21 zones ont été prospectées depuis le début du suivi, dont 19 en 2022.

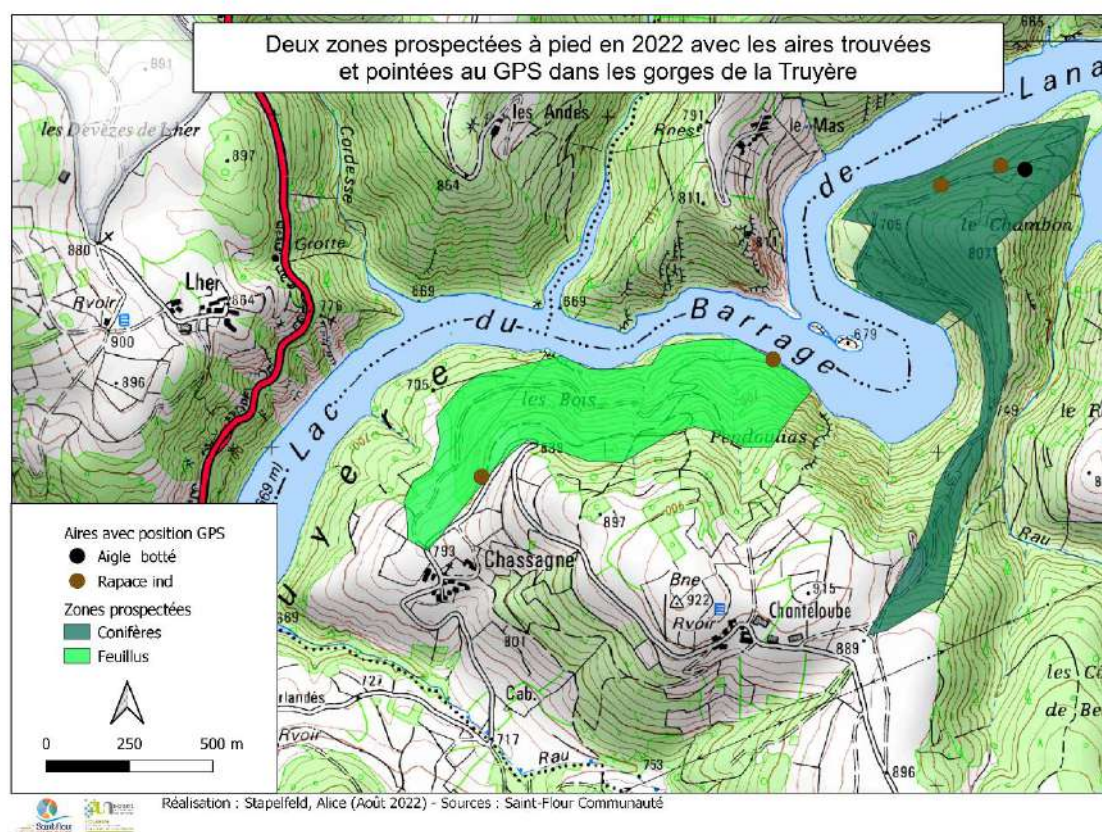


Figure 22 : Délimitation de deux zones prospectées à pied en 2022, avec les aires trouvées, dans les gorges de la Truyère

En Figure 22, la zone de gauche a été prospectée en 2022 et celle de droite en 2021. Ainsi, quatre aires indéterminées et une aire d'aigle botté ont été trouvées. L'ensemble des zones prospectées et des aires trouvées est disponible en Annexe 5.

Les autres espèces de rapaces

Concernant les autres espèces de rapace, deux aires de Buse variable ont été marquées au GPS.

b. Total des données répertoriées depuis le début du suivi

Le nombre d'aires répertoriées depuis le début du suivi sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » s'élève à 133, pour les 4 espèces étudiées. Cela comprend notamment les 29 aires marquées au GPS. Cependant, la base de données ayant été modifiée depuis le classement de ce site, 57 de ces aires ne sont pas datées et sont donc potentiellement très anciennes et pourraient avoir été détruites. Elles seront donc à vérifier lors des futurs hivers.

Les 133 aires sont réparties par espèce comme en *Tableau 2* :

Tableau 2 : Nombre d'aires connues pour les quatre espèces étudiées

	Nombre d'aires
Aigle botté	6
Milan noir	37
Milan royal	29
Circaète Jean-le-Blanc	9
Rapace indéterminé	52

Ici encore, la majorité des aires sont notées comme indéterminées. Cependant, en retirant les aires marquées au GPS, ce chiffre n'est plus que de 28 aires, donc pas une majorité. Ces dernières ont été trouvées avant que les feuilles ne poussent, depuis les différents points de vue. Les 133 aires sont réparties sur la zone comme présenté en *Figure 23*.

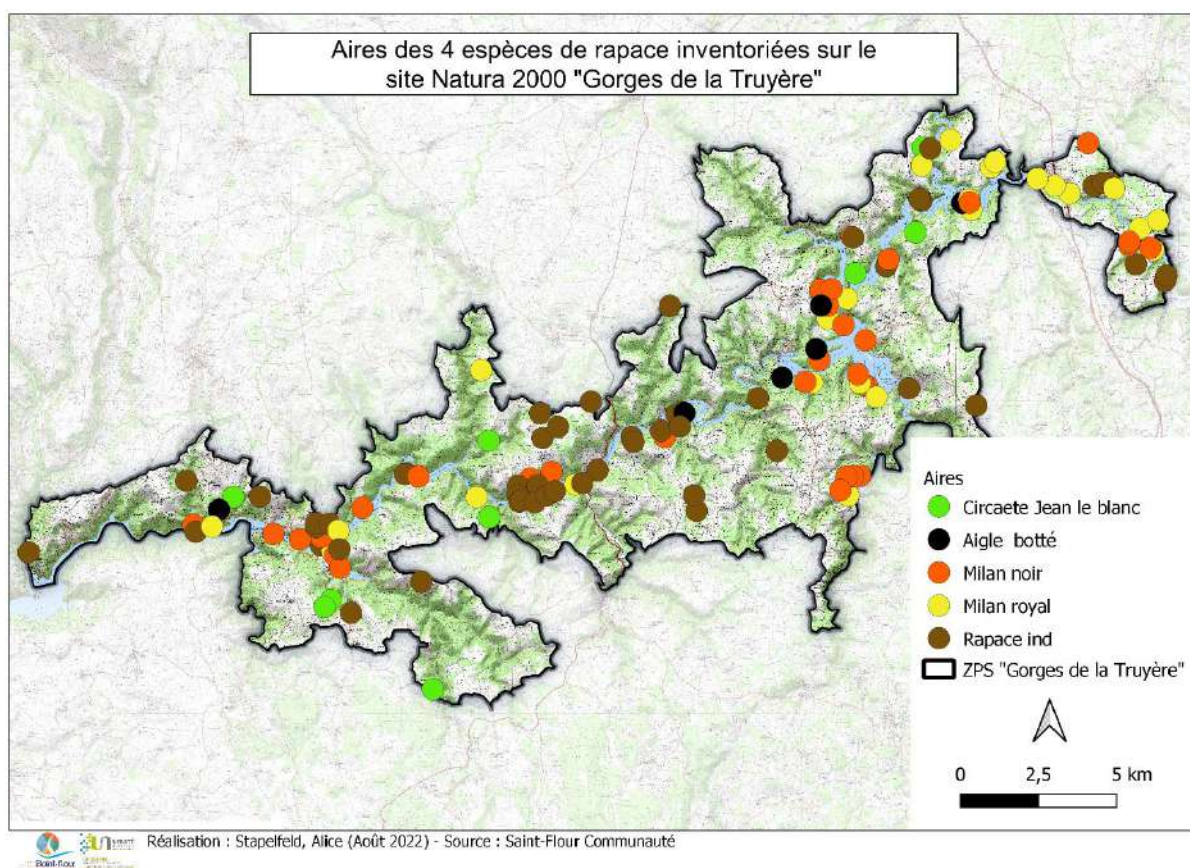


Figure 23 : Emplacement des aires connues sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » pour les 4 rapaces étudiés

Le nombre d'aires appartenant aux deux espèces de Milan est supérieur à celui des aires d'Aigles botté ou de Circaètes jean-le-blanc. En effet, comme dit précédemment, la décharge à ciel ouvert de Saint-Flour attire une grande population de milans royaux et noirs. De plus, les populations régionales du Milan noir et du Milan royal sont plus élevées que celles des autres espèces (*Tableau 3*) (LPO Auvergne, 2011b) :

Tableau 3 : Nombre de couple estimé en Auvergne pour chacune des 4 espèces étudiées

	Nombre de couples
Aigle botté	54
Milan noir	894
Milan royal	413
Circaète Jean-le-Blanc	110

En comparant les données régionales du nombre de couples, avec le nombre d'aire répertoriées dans les gorges, les proportions semblent correspondre (*Figure 25 et 24*).

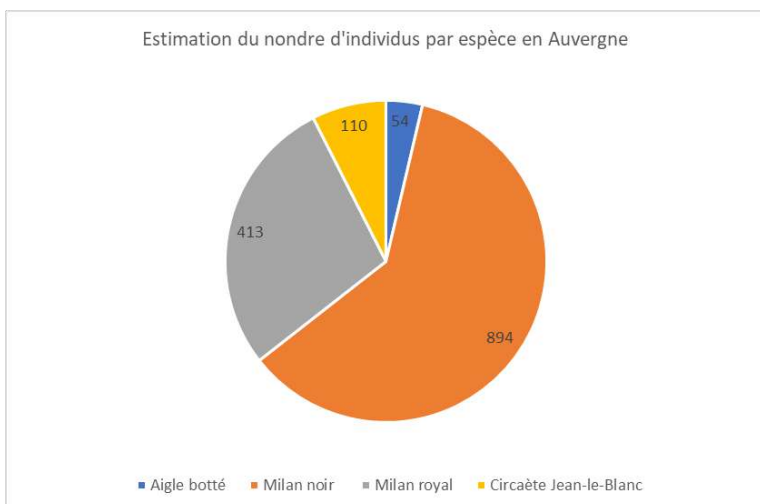


Figure 25 : Estimation du nombre d'individus par espèce en Auvergne

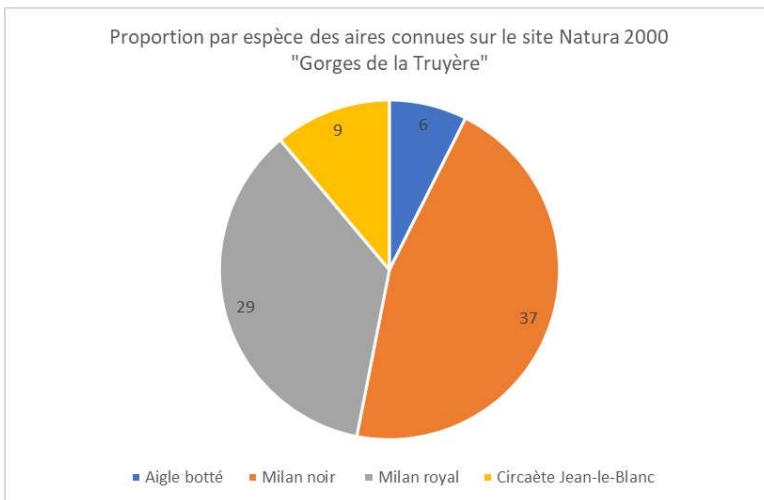


Figure 24 : Proportion par espèce des aires trouvées sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère »

La majorité des 52 aires notées comme indéterminées ont peu de chances d'appartenir à des aigles bottés ou à des circaètes jean-le-blanc. En effet, la taille du territoire de chaque couple, leur placement particulier sur les coteaux, ainsi que les observations durant les suivis amènent à penser que le nombre d'aire déjà répertoriés pour ces deux espèces doit s'approcher du nombre total de couples dans les gorges de la Truyère. Ainsi, la proportion d'aire appartenant à ces deux espèces serait certainement encore plus faible dans le diagramme en *Figure 24*. Cependant, plusieurs aires d'Aigle botté et de Circaète Jean-le-Blanc restent à trouver. En effet, plusieurs observations de couples ont été faite dans des zones sans aires connues (*Figure 26*). Cependant, les rapaces étant de très bon planeurs, il est possible qu'un oiseaux observé ai déjà une aire notée quelque centaines de mètres plus loin.

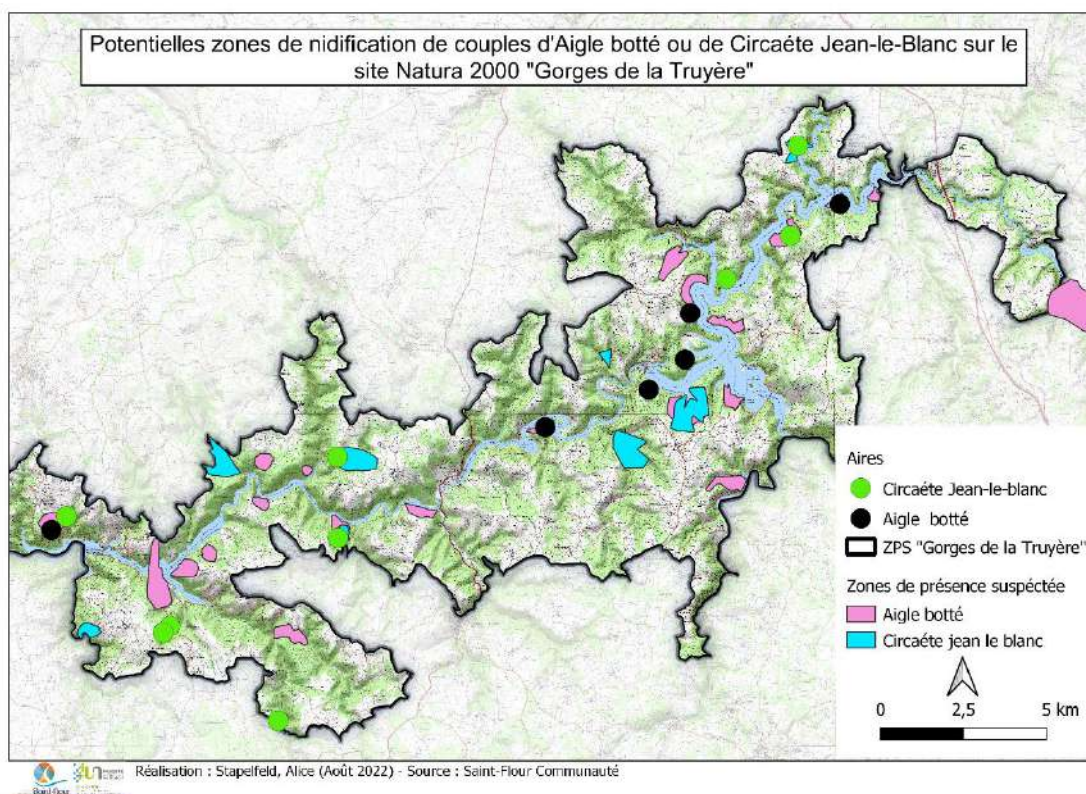


Figure 26 : Aires d'Aigle botté et de circaète Jean-le-Blanc connues, avec leurs zones de présence suspectées

Les autres espèces de rapace

Concernant les autres espèces de rapaces, 32 aires ont été répertoriées, avec les deux aires de Buse variable notées au GPS. Ainsi, voici le nombre d'aire par espèce pour ces autres espèces (Tableau 4) :

Tableau 4 : Nombre d'aires connues pour chaque autre espèce de rapace

	Nombre d'aires
Buse variable	2
Hibou moyen-duc	1
Grand-duc d'Europe	6
Faucon pèlerin	23

Le nombre d'aire de Faucon pèlerin est très élevé en comparaison des autres espèces, et même en comparaison des quatre espèces étudiées. En effet, comme précisé précédemment, les Faucons pèlerins sont bien suivis sur la Truyère. De plus, leur grand nombre s'explique par la disponibilité en falaises le long des gorges.

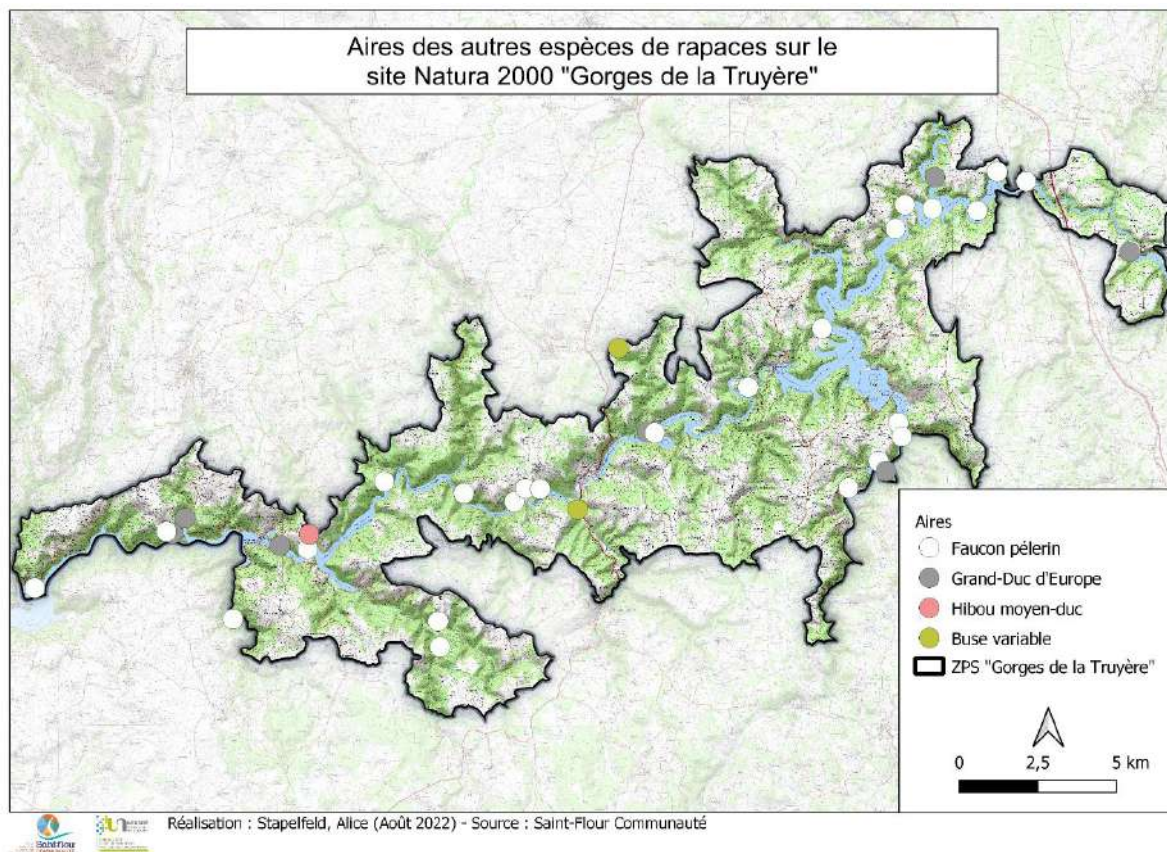


Figure 27 : Répartition des aires des autres rapaces sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère »

L'ensemble des aires de rapace répertoriées sur le site des gorges de la Truyère sont visualisables en Annexe 6 . Attention : Un couple de rapace peut avoir plusieurs aires et en changer d'une année à l'autre. Ainsi, les nombres d'aires décrit ci-dessus ne correspondent pas forcément au nombre de couples connus. C'est par exemple le cas des aires de Faucon pèlerin très proche en *Figure 27*.

c. Recherche des aires durant la période de reproduction en 2022

Les quatre espèces étudiées

En 2022, et pour les quatre espèces, 67 nouvelles données ont été ajoutées à la base de données, dont celles récoltées à pied hors saison de reproduction. Cela ne correspond pas à 67 aires, car plusieurs observations ont pu être faites sur une même aire. Seules 2 nouvelles aires ont été découvertes (une d'Aigle botté et une de Circaète Jean-le-Blanc), toutes les autres étant des anciennes aires vérifiées.

La base de données comprend aujourd'hui 248 observations. Ainsi, l'année 2022 (de janvier à août) a permis d'augmenter cette dernière de 27%.

Résultat de reproduction pour toutes les espèces de rapace

Au total en 2022, 10 couples de rapaces ont eu une reproduction constatée comme certaine, correspondant à un code atlas supérieur à 16 (Annexe 7). Parmi eux, 4 couples de Circaètes Jean-le-Blanc, 1 d'Aigle botté, 2 de Faucons pèlerin, 1 de Milan royal et 1 de Grand-duc d'Europe. Ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'ensemble des reproductions sur le site. En effet, l'objectif de ce suivi n'étant pas de suivre la reproduction des rapaces, les aires répertoriées ne sont pas vérifiées tout au long de la reproduction. Il s'agit donc de données secondaires, non exploitées pour la gestion du site.

2. Identification des menaces et méthodes de gestion

a. Prévention de l'exploitation forestières

23 aires ont été déterminé comme susceptibles de subir une coupe forestière, dont deux dans une même parcelle. C'est donc 22 courriers qui seront envoyés aux propriétaires des parcelles en question, afin de prévenir ces destructions. Les trois documents envoyés sont à retrouver en Annexe 3.

De plus, à la suite de la volonté de l'ONF d'ouvrir une nouvelle piste forestière, Saint-Flour communauté s'est rendu sur la zone en question afin de répertorier les nids s'y trouvant. Aucun nouveau nid n'a été trouvé, mais deux anciens y étaient déjà présent. Le tracé de la piste a donc été modifié pour respecter une distance de 160m. De plus, la période de non-intervention devra être du 15 février au 15 juillet. Les conseils prodiguer par Saint-Flour communauté, ainsi que la décision du préfet du cantal, sont disponible en Annexe 8.

b. Les autres menaces

Concernant les lignes électriques, des travaux d'entretien sous les lignes vont être réalisé. Pour ce faire, l'entreprise missionnée par RTE à demander conseil à Saint-Flour Communauté afin de ne pas créer trop de dérangement.

De plus, plusieurs conseils ont été prodiguer quant à l'organisation du BIHR ADVENTURE, rassemblements Moto, Quad et SSV. Les dates ont été maintenu, bien qu'étant en début de saison de reproduction. En revanche, des zones de tranquillité ont été déterminées sur le parcours, avec des panneaux informatifs à l'intention des participants. Ces zones ainsi que le mail de réponse de l'organisateur sont à retrouver en Annexe 9.

c. Valorisation et sensibilisation

En 2022, plusieurs supports ont été réalisés, distribués ensuite lors des animations, ou mis à disposition dans les mairies, les offices de tourisme, les médiathèques ou sur YouTube :

- Des flyers informatifs pour chaque espèce () ;
- Un carnet de coloriage représentant les animaux et les habitats du site ;
- Une vidéo de présentation du site et de ses enjeux, réalisée par une entreprise privée.

De plus, le service environnement a créé une page Facebook, « Nature et biodiversité sur Saint-Flour Communauté », afin d'informer les citoyens sur les actions menées, mais aussi sur les futurs événements autour du thème de l'environnement.

Tout au long de l'année, des interventions scolaires (TAP) et des animations sont réalisées par la chargée de mission Natura 2000 responsable du site des gorges de la Truyère.

Le service environnement édite également un journal annuel, appelé le « NAT' info ». Il s'agit d'un bulletin d'informations sur les sites Natura 2000 gérés par Saint-Flour communauté, présentant les actualités de ces sites, ainsi que leurs enjeux de préservation (Annexe 11).

3. Autre discussion

Lors de la conception de projets sur le site, Saint-Flour Communauté n'est que rarement consulté. Cela ne permet donc pas de correctement assurer la gestion et la protection des aires autour des gorges :

- Les évaluations d'incidence ne sont demandées que lorsque le projet est supérieur à 4 hectares. Ainsi, Saint-Flour Communauté n'est pas consulté pour des projets plus petits, qui peuvent pourtant bien comprendre des aires d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Lors de mise en place de plan de gestion (PDG) sur une parcelle, les aires présentes sont prises en compte. Cependant un PDG s'étant sûr de nombreuses années, et le nombre d'aire peut évoluer.

Pour finir, la prise en compte des aires rend la réalisation des projets plus compliquée, voir peut entrainer un manque à gagner pour les porteurs de projets. Ainsi la communication s'avère parfois difficile avec les acteurs du territoire.

Conclusion

Les recherches d'aires menées sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » depuis le classement du site ont permis de recenser la présence de 133 aires. En 2022, 20 nouvelles aires ont été trouvées à pied hors de la saison de reproduction, et 2 ont été trouvées depuis un point de vue grâce aux comportements de leurs occupants. Ces données ont permis de modifier plusieurs projets de création de pistes forestières ou d'organisation d'événement sportifs. De plus, Saint-Flour Communauté a pu conseiller RTE dans ses travaux autour des lignes électriques pour limiter le dérangement. C'est donc grâce au travail de recherche des aires que les projets sur le site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » peuvent intégrer la protection des rapaces forestiers d'intérêt communautaires.

Ainsi, les menaces concernant les coupes forestières, le dérangement ou les lignes électriques sont d'ores et déjà prises en compte. Cependant, la menace de la perte d'habitats reste à résoudre. Ces cinq dernières années, Saint-Flour Communauté a aidé les agriculteurs et propriétaires de parcelles à replanter des haies et des bosquets de pins. Cela permettra, une fois poussés, de recréer des habitats de nidification pour le milan royal, et des habitats pour ramener les espèces proies sur le secteur. De plus, un projet d'accompagnement des agriculteurs vers un système agropastoral plus durable est en cours de création en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne. Cela permettra notamment de conserver des milieux ouverts nécessaires à l'alimentation des rapaces.

Références Bibliographiques

Photographies de Couverture : Circaète Jean-le-Blanc © Maxime Paran, Gorges de la Truyère
© Saint-Flour Communauté

RIEUTORT C., & NICOT J., 2021 - Rapport d'activité du site Natura 2000 "Gorge de la Truyère". Saint-Flour Communauté.

BOURSANGE S. (2011) – Document d'Objectifs : Gorges de la Truyère Site Natura 2000 FR8312010. LPO Auvergne, 119 pages.

BOURSANGE S. (2011) – Document d'Objectifs : Gorges de la Truyère Site Natura 2000 FR8312010 – Document de compilation. LPO Auvergne, 141 pages.

MNHN & OFB [Ed]. 2033 - 2022. NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES FR7312013 - Gorges de la Truyère.

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTROM D., LESAFFRE G., PAEPEGAIEY B. 2015
- Le guide ornitho : le guide le plus complet des oiseaux d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient : 900 espèces.

Sites internet :

MINISTERES ÉCOLOGIE ÉNERGIE TERRITOIRES, 2022 - Réseau européen Natura 2000 :
<https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-0>. – Consulté le 10 août 2022

SAINT-FOUR COMMUNAUTE, 2022 - La communauté de commune :
<https://saint-flour-communaute.fr/communaute-de-communes/>. – Consulté le 24 juillet 2022

LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE CANTAL. 2014 - Le Milan royal :
<https://www.cantal.gouv.fr/le-milan-royal-a3761.html>. - Consulté le 10 août 2022

MNHN & OFB [Ed]. 2003-2022. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), Site web : <https://inpn.mnhn.fr>. - Consulté le 16 juin 2022

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX. 2022 - Aigle botté - observatoire-rapaces.lpo.fr : http://observatoire-rapaces.lpo.fr/index.php?m_id=20043. - Consulté le 10 août 2022

OFFICE FRANÇAIS POUR LA BIODIVERSITE. 2016 - Chargé(e) de mission Natura 2000 (déclinaison - action territoriale) | Métiers biodiversité : <http://metiers-biodiversite.fr/metiers/charge-mission-natura2000>. - Consulté le 11 août 2022

OISEAUX.NET, 2022 - Classement alphabétique de la liste des espèces de la famille des Accipitridés - 256 espèces répertoriées : <https://www.oiseaux.net/oiseaux/accipitrides.html>. - Consulté le 24 juillet 2022

OISEAUX.NET, 2017 - Circaète Jean-le-Blanc - Circaetus gallicus - Short-toed Snake Eagle : <https://www.oiseaux.net/oiseaux/circaete.jean-le-blanc.html>. - Consulté le 12 juin 2022

OISEAUX.NET, 2020 - Milan noir - Milvus migrans - Black Kite : <https://www.oiseaux.net/oiseaux/milan.noir.html>. - Consulté le 29 mai 2022

OISEAUX.NET, 2020 - Milan royal - Milvus milvus - Red Kite : <https://www.oiseaux.net/oiseaux/milan.royal.html>. - Consulté le 29 mai 2022

OISEAUX.NET, 2021 - Aigle botté - Hieraaetus pennatus - Booted Eagle : <https://www.oiseaux.net/oiseaux/aigle.botte.html>. - Consulté le 8 juin 2022

Table des Annexes

Annexe 1: Base de données «BD rapace" à remplir sur QGIS

Annexe 2 : Périodes de recensements des espèces du site Natura 2000

Annexe 3 : Courrier envoyé au propriétaire de la parcelle 0017 (Réalisation fiche espèce : Alice Stapelfeld)

Annexe 4 : Mesures indiquées dans le DOCOB du site Natura 2000

Annexe 5 : Ensemble des aires connues au GPS, et ensemble des zones prospectées sur le site Natura 2000

Annexe 6 : Ensemble des aires connues sur le site Natura 2000 "Gorges de la Truyère", tous rapaces confondus

Annexe 7 : Codes atlas

Annexe 8 : Conseil de Saint-Flour Communauté et décision du préfet pour la création d'une piste forestière

Annexe 9 : Réponse de l'organisateur à la suite des conseils + carte des zones sensibles

Annexe 10 : Flyer informatif Aigle botté (réalisation : Alice Stapelfeld)

Annexe 11 : Nat' info, magazine informatif sur les sites Natura 2000 gérés par Saint-Flour Communauté

Annexe 12 : Tableau des tâches et calendrier du stage

Annexe 1: Base de données «BD rapace» à remplir sur QGIS

	Espèce	Nom du sit	Aire	Type	Précision	Commune	X_L93	Y_L93	Date	Mois	Année	Effectif
Exemple	Milan royal		A1	Aire	emplacem ent aire à déterminer	Fridefont	2,6536546	44,624561	24	5	2022	2

Comportem e	Code atlas	Nombre de jeunes	Nombre jeunes à l'envol	Reproductio n	Réussite	Support	Remarque	Parcelle	Propriétaire	Adresse	Observateur	Donnée de seconde main
nourrissage	7			PROBABLE		Pin					AS	

Structure	id_etude	id_protoco	Taxon	Menaces	A_contact	Date_envoi	Menaces2
STFCO		Suivi rapace GDLT	Oiseaux	chemin-100	NON		

Aire : à remplir lorsqu'un couple possède plusieurs aires ;

Donnée de seconde main : Il s'agit d'une donnée qui aurait été rapportée à Saint-Flour communauté par une personne extérieur sans compétences ornithologiques avérées.

Annexe 2 : Périodes de recensements des espèces du site Natura 2000

		Aigle botté	Bondrée apivore	Circaète	Milan noir	Milan royal	Busard St-Martin	Engoulevent	Grand-Duc	Faucon pèlerin	Pie-grièche	Gand-Corbeau	Hibou moyen-Duc					
	Nb d'œufs	1 à 2 jeunes	2 à 3 jeunes	1 jeune	2 à 3 jeunes	2 à 3 jeunes	4 à 6 œufs		2 à 4 œufs	3 à 4 œufs			4 à 6 œufs					
Janvier	Semaine 1								Chant et choix du site	Choix du site et parade		Choix du site et parade. Puis construction ou recharge d'une aire						
	Semaine 2																	
	Semaine 3																	
	Semaine 4																	
	Semaine 5																	
Février	Semaine 6																	
	Semaine 7																	
	Semaine 8																	
	Semaine 9																	
Mars	Semaine 10			occupation et défense du nid	Parades et construction nid	Choix du site et parades				Ponte des œufs et couvée		Ponte						
	Semaine 11																	
	Semaine 12					Ponte (femelle visible dans feuillus)						Eclosions		Recherche d'un nid abandonné				
	Semaine 13																	
Avril	Semaine 14			Ponte	Ponte													
	Semaine 15	Parades																
	Semaine 16	Construction active de l'aire/Ponte																
Semaine 17																		
Mai	Semaine 18		Pic d'arrivée	Incubation	Ponte		Choix du site et parades		Nourrissage - 1ers envols fin mai début juin	Arrivée des couples	Nourrissage	Couvaion de 28 jours et envols des jeunes après 21 à 26 jours						
	Semaine 19																	
	Semaine 20																	
	Semaine 21																	
Juin	Semaine 22	Nourrissage		Nourrissage	Nourrissage	Nourrissage des jeunes	Nourrissage femelle et petits par le mâle	écoute des mâles chanteurs au coucher du soleil	chuintementd es jeunes									
	Semaine 23																	
	Semaine 24																	
	Semaine 25																	
	Semaine 26																	
Juillet	Semaine 27	1ers envol	Nourrissage des jeunes (parades)		Nourrissage	1ers envols et dispersion des jeunes				Indépendance des jeunes								
	Semaine 28																	
	Semaine 29																	
	Semaine 30																	
	Semaine 31																	
Août	Semaine 32																	
	Semaine 33			1ers envols	1ers envols													
	Semaine 34																	
	Semaine 35																	

Annexe 3 : Courrier envoyé au propriétaire de la parcelle 0017 (Réalisation fiche espèce : Alice Stapelfeld)

M. MALLET Roger Jean Marie

Saint-Flour, le XX/01/2022

Réf: CC/EF/CR/JN n°22-1857

Affaire suivie par : Jérémy NICOT

Chargé de mission Natura 2000 - service environnement -

☎ 04 71 60 68 88 / 07 88 12 83 55 - ✉ j.nicot@saintflourco.fr

Objet : Préservation des nids de rapaces au titre de la démarche Natura 2000

Monsieur,

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent. Outils de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Dix sites Natura 2000 sont recensés sur le territoire de Saint-Flour Communauté, témoignant d'une biodiversité remarquable et relativement bien préservée.

Saint-Flour Communauté a en charge l'animation de 5 de ces 10 sites, dont celui des « Gorges de la Truyère », situé de part et d'autre de la Truyère, sur sa partie cantalienne. Ce site revêt une grande importance pour l'avifaune. Escarpés et quasiment inaccessibles, les coteaux rocheux ou boisés des gorges de la Truyère sont des habitats favorables à la nidification de nombreux rapaces protégés au niveau national et devenus rares à l'échelle européenne (Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Milan royal...).

Depuis 2012, des prospections et inventaires sont menés annuellement sur le périmètre du site Natura 2000 des « Gorges de la Truyère » afin de localiser précisément les sites de reproduction de ces rapaces et ainsi veiller à leurs conservations. À ce titre, nous vous informons que 2 nids de rapace (utilisés par des Milans) ont été identifiés sur la parcelle suivante, dont vous êtes propriétaire :

Numéro de parcelle	Section	Commune
0017	ZK	ALLEUZE

Ce recensement à titre informatif, ne s'accompagne d'aucune contrainte particulière. Une carte de localisation ainsi qu'un descriptif détaillé de l'espèce identifiée sur votre propriété est consultable en Annexes 1 et 2 du présent courrier.

Afin de vous apporter de plus amples informations quant aux recommandations et mesures que vous pourriez mettre en place si vous le souhaitez (en cas de coupe forestière par exemple), M. Jérémy NICOT, animateur du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère se tient à votre disposition pour un entretien téléphonique et/ou une visite sur site (j.nicot@saintflourco.fr, 04.71.60.68.88 ou 07.88.12.83.55).

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.

0059



Localisation parcellaire Milan royal / Milan noir



0005

0151

0003

0148

0009
0020

0017

0150

0016



0015

0014



Milan noir

Milvus migrans (Boddaert, 1783)



56 – 62 cm



135 – 155 cm

Le Milan noir est un oiseau migrateur hivernant en Afrique subsaharienne et revenant en France à la fin mars. La ponte est effectuée début avril et l'incubation dure environ un mois. Les juvéniles resteront dépendants pendant une quinzaine de jours encore après l'envol. Puis les oiseaux vont se regrouper où ils prépareront le départ en migration, toujours précoce chez cette espèce.

Le Milan noir se distingue du Milan royal par son plumage brun foncé assez uniforme et sa queue plus courte et moins échancrée. Son alimentation est étroitement liée à la **microfaune des prairies** (micromammifères, insectes de la litière et lombrics). Les zones humides retiennent néanmoins plus particulièrement cette espèce. De plus, les cadavres et les déchets générés par l'activité humaine et les systèmes ruraux lui sont encore accessibles. Il niche dans de **grands arbres** entre 4 et 20m de hauteur, et ajoute caractéristiquement des chiffons, papiers ou plastiques à son nid. Grégaire, il n'est pas rare que l'espèce forme des colonies lâches d'une dizaine de couples.



• Répartition géographique - Etat des populations

Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant



Effectifs :



22000 - 27000



19300 - 24600



1475 - 2100

La vaste aire de nidification du Milan noir s'étend sur tout le paléarctique, de l'Afrique du Nord jusqu'au Japon. En Europe, l'espèce niche dans presque tous les pays exceptés dans les îles britanniques et la Scandinavie. Les bastions du Milan noir en Europe sont l'Espagne, l'Allemagne et la France. En France, il occupe une grande partie du territoire mis à part la frange nord-ouest, l'extrême sud-est et les îles méditerranéennes.

En Auvergne, le Milan noir occupe la majeure partie du territoire, mais avec de grandes variations d'abondance qui reflètent ses exigences écologiques particulières. Dans le Cantal, la répartition du Milan noir est très similaire à celle du royal. Il occupe l'ensemble des grandes vallées et leurs principaux affluents (Dordogne, Rhue, Lot, Truyère) où il se retrouve particulièrement abondant au niveau des barrages. Il est également bien présent dans la vallée de l'Alagnon et sur les plateaux périphériques au massif, notamment sur la Planèze de Saint-Flour, principale population d'altitude.

• L'espèce dans les Gorges de la Truyère

Le nombre de couples est estimé de 20 à 50, cependant un certain nombre d'estivants sont présent sur la zone ce qui explique que la population de Milan noir semble plus importante au premier abord. L'espèce niche dans les grands arbres en bordure des grands lacs et des cours d'eau, dans les forêts dans ou des boisements lâches dans les pentes. Par exemple sur les bords du lac de Grandval.



Menaces

A ce jour, la menace principale semble être une forte dégradation et régression de ses milieux de prédilection, principalement les zones humides dont il dépend partiellement pour sa reproduction. Cependant, d'autres menaces existent :

- Traitement des pullulations de Campagnols terrestres à l'aide de produits toxiques.
- Son régime charognard l'amenant à fréquenter les routes, entraînant un risque de collision.
- Electrocutation sur les transformateurs aériens des lignes à moyenne tension.
- Quelques cas de destruction des supports des aires de reproduction.
- Fermeture des dépôts d'ordures ménagères (bien que nécessaire sur le plan sanitaire et environnemental)

Mesures de gestion conservatoire

Enjeu local de conservation fort

Site de nidification :

- Mise en défens sur un rayon d'environ 150 m autour de l'aire (pas de travaux forestiers, pas d'ouverture de nouvelles pistes) du 15 février au 15 juillet, maintenir les arbres portant des aires.
- Traiter tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km.

Domaine vital :

- Maintenir ou planter des haies et des alignements d'arbres, maintenir un équilibre entre surface boisée, prairial et cultivée.
- Favoriser le bocage et le pâturage extensif, maintenir les milieux ouverts et/ou humides.
- Maintenir les alignements d'arbres et de bosquets, favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.

Annexe 4 : Mesures indiquées dans le DOCOB du site Natura 2000

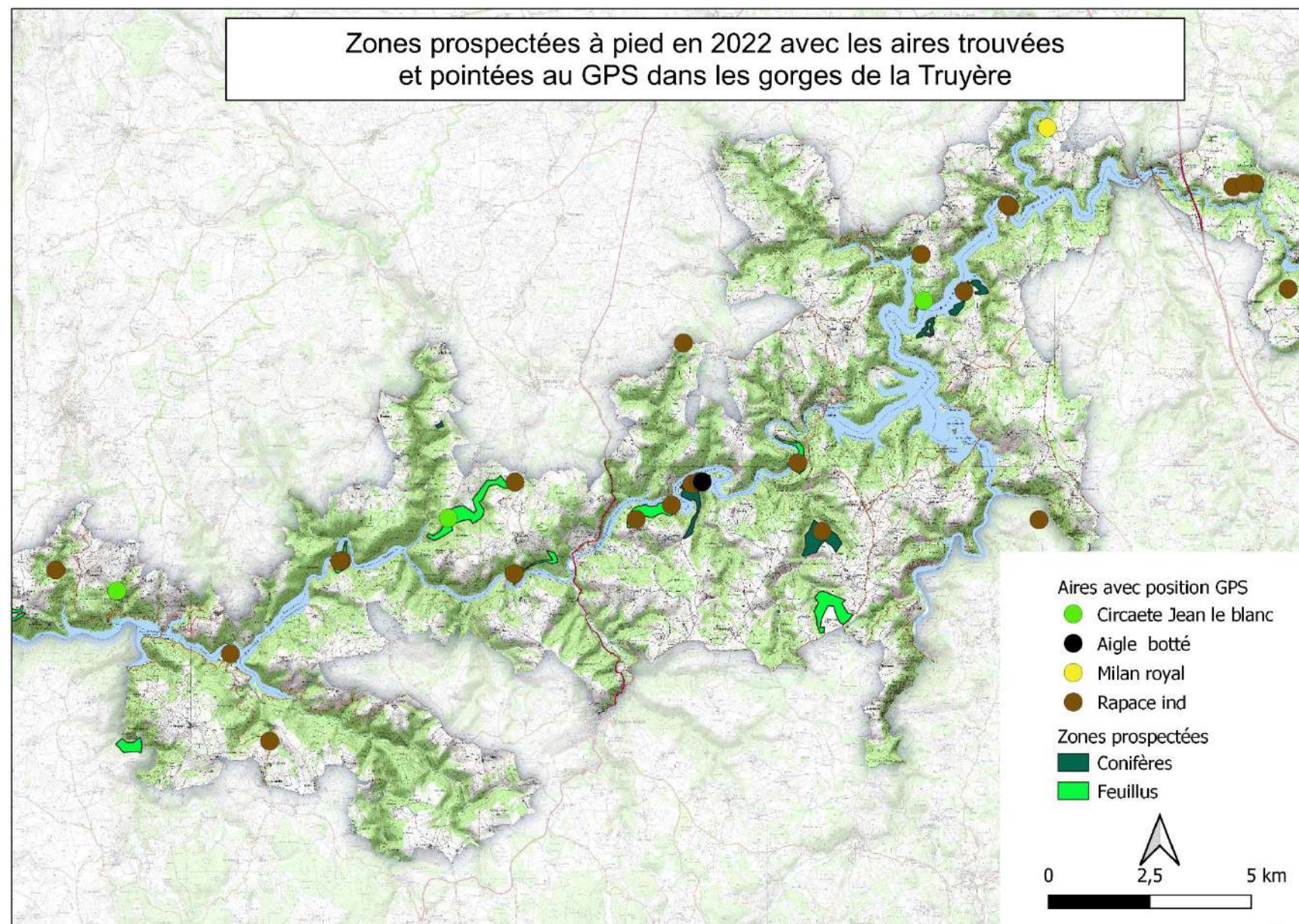
Tableau n°13 : Suivi des mesures

Priorité	Code	Titre	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
***	G1	Faire contractualiser les MAET				
***	G2	Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux				
***	G3	Faire signer et suivre les contrats Natura 2000				
***	G4	Inventorier les couples de rapaces de l'annexe I de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000				
***	G5	Etablir des diagnostics pour les structures proposant des loisirs de pleine nature sur leurs secteurs d'intervention et en définir des préconisations d'usage				
**	G6	Acquisition de terrains d'EDF et autre par le Conservatoire du littoral (Travailler avec le Syndicat mixte du Garabit – Granval)				
**	G7	Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies				
**	G8	Mise en place de placettes de nourrissage (équarrissage naturel) en partenariat avec plusieurs agriculteurs (ovins) et l'ONCFS				
**	G9	Favoriser une meilleure utilisation des antiparasitaires, voire une diminution de leur utilisation				
**	G10	Planification des périodes de travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et Engager la neutralisation des tronçons dangereux : partenariat avec RTE et ERDF				
*	G11	Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre plus respectueuse des oiseaux en s'appuyant sur le projet pilote du site des Gorges de la Dordogne				

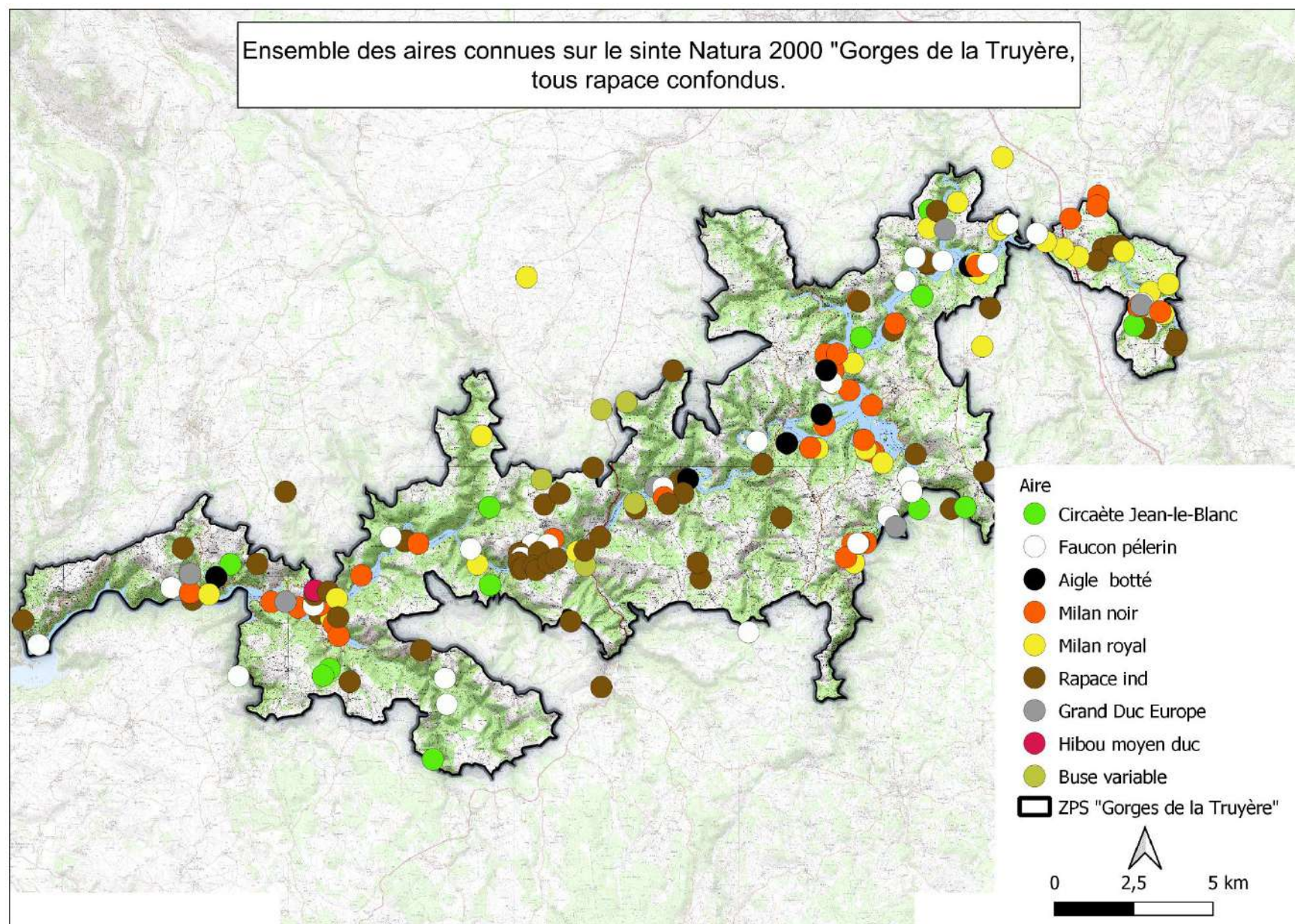
*	G12	Définir avec les communes et les clubs la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas				
*	G13	Favoriser l'entretien des chemins				
***	S1	Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux)				
**	S2	Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer				
***	V1	Réaliser un guide des bonnes pratiques à destination des usagers des espaces naturels				
***	V2	Formation aux structures proposant des loisirs de pleine nature				
***	V3	Participer aux réunions de vulgarisation et formations existantes				
**	V4	Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère				
**	V5	Intervenir pour sensibiliser les enfants à la protection des oiseaux dans les écoles du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère et également à une échelle plus importante (programme européen)				
*	V6	Aide à la mise en place d'action de sensibilisation à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants)				
*	V7	Distribuer de l'info sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » (Nuit de la chouette, Fête de l'oiseau et de la nature, Fête de la science...)				
*	V8	Encourager les communes à s'engager en faveur de l'environnement (ABC et Charte des espaces publics)				
*	V9	Effectuer des formations auprès des gestionnaires de milieux d'intérêts pour les oiseaux				
*	V10	Faire connaître et encourager la mise en place Refuge LPO				
*	V11	Intervenir lors des manifestations organisées par les structures proposant des loisirs de pleine				

		nature				
*	V12	Reportage télévisé				
***	A1	Animation du Document d'Objectifs				
***	A2	Participer aux réunions des porteurs de projets, individuels et de territoire (charte forestières, PNR, plan de développement, SCOT...)				
***	A3	Informers les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse				
**	A4	Créer une page internet				
*	A5	Réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation pleine nature				

Annexe 5 : Ensemble des aires connues au GPS, et ensemble des zones prospectées sur le site Natura 2000



Annexe 6 : Ensemble des aires connues sur le site Natura 2000 "Gorges de la Truyère", tous rapaces confondus



Annexe 7 : Codes atlas

Nicheur POSSIBLE (codes 2 à 3)

Nicheur PROBABLE (codes 4 à 10)

Nicheur CERTAIN (codes 11 à 19)

Explication des valeurs du code d'atlas :

2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.
3	Mâle chanteur présent en période de nidification, cris nuptiaux ou tambourinage entendus, mâle vu en parade.
4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
7	Visite d'un site de nidification probable. Distinct d'un site de repos.
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
9	Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte. Observation sur un oiseau en main.
10	Transport de matériel ou construction d'un nid ; forage d'une cavité (pics).
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.
13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances.
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
15	Adulte transportant un sac fécal.
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.
17	Coquilles d'œufs éclos.
18	Nid vu avec un adulte couvant.
19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).
99	Espèce absente malgré des recherches

Annexe 8 : Conseil de Saint-Flour Communauté et décision du préfet pour la création d'une piste forestière



**Direction Départementale
des Territoires**

Aurillac, le 04/04/2022

Affaire suivie par :
Service Environnement
Eva TOUZEAU
Tél : 04 63 27 67 02
Mél : eva.touzeau@cantal.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Territoires

à

Mairie de VAL d'ARCOMIE
Bourg de Loubaresse
15320 Val d'Arcomie

OBJET : demande d'autorisation de création de voie forestière au titre du régime propre Natura 2000.

REFER :

P.J. : 1 décision, 1 plan

Monsieur la Maire,

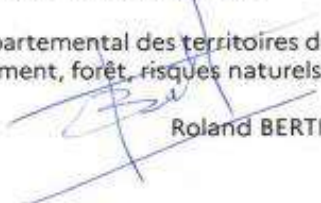
Par courriel du 23 mars 2022 Patrick Boulhol, Chef de projet desserte forestière à l'ONF, a transmis à mon service une évaluation des incidences Natura 2000 pour la création d'une voie forestière et de pistes de débardage sur la commune de Val d'Arcomie situées dans le site Natura 2000 FR 8312010 Gorges de la Truyère.

Compte-tenu que ce secteur abrite 1 nid de Milan royal et de Milan noir, espèces protégées par la directive européenne « oiseaux » ainsi qu'au niveau national, il est donné une issue favorable à votre demande sous réserve du respect des prescriptions édictées dans la décision ci-jointe concernant votre demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

Plus généralement, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de mener une gestion forestière en adéquation avec les objectifs du Docob (document d'objectif du Site Natura 2000).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires du Cantal
le chef du service environnement, forêt, risques naturels adjoint,


Roland BERTHOMIEU

**Décision N°2022-001 du 4 avril 2022 pour l'application du régime
d'autorisation propre à Natura 2000 (R.414-24 du code de l'environnement)**

**Le Préfet du Cantal,
Chevalier l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L. 414-4 et R. 414-24 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II 1er alinéa) du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 FR 8312010 « Gorges de la Truyère » (Zone de Protection spéciale) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-571 du 2 juin 2016 définissant les listes locales complémentaires à la liste nationale telles que le prévoient les point III et IV de l'article L.414-4 du code de l'environnement ;

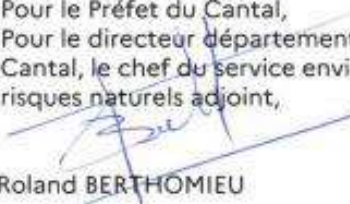
Vu l'Évaluation des Incidences Natura 2000 déposée par l'ONF maître d'œuvre pour la Commune de Val d'Alcormie le 23 mars 2022 ;

Considérant que les travaux de création de voie forestière et de pistes de débardage sur la commune de Val d'Alcormie sont susceptibles d'affecter de manière significative le site Natura 2000 FR 8312010 « Gorges de la Truyère » et qu'il convient d'évaluer leurs conséquences avant d'envisager de les autoriser,

Décide, après examen de l'Évaluation des Incidences Natura 2000 transmise :

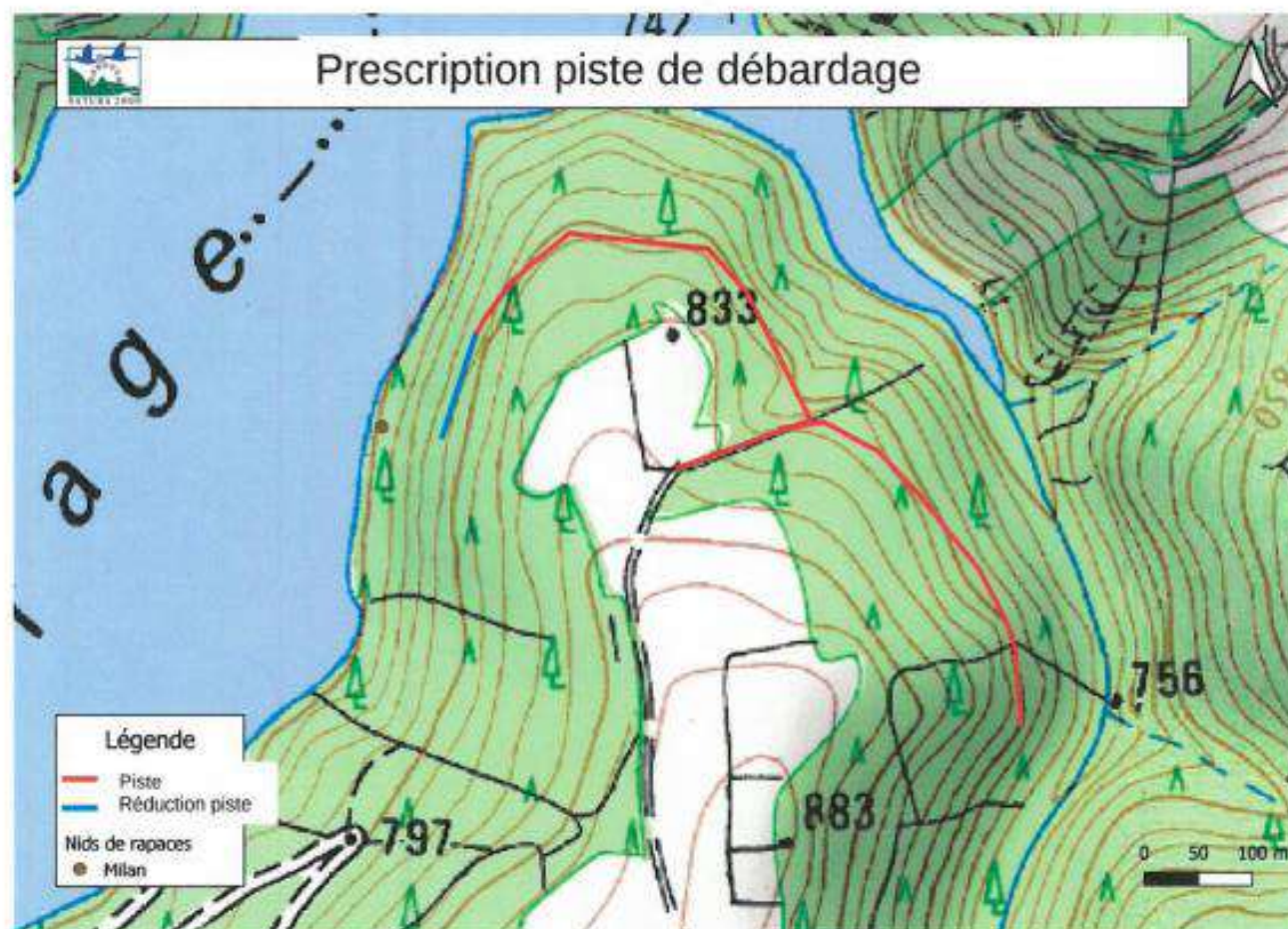
- 1) compte tenu :
 - a) de la présence avérée d'un nid de Milan royal et de Milan noir proche du projet de pistes de débardage ainsi que l'utilisation du site par d'autres espèces d'oiseaux,
 - b) qu'une zone tampon de 120 m autour du nid devra être respectée pour garantir le maintien de la nidification sur le site, et que la piste de débardage sera réduite selon le plan ci-joint ;
 - c) que les travaux se dérouleront en dehors de la période de nidification qui s'étend du 15 février au 15 août ;
- 2) en conséquence la création de la voie forestière et des pistes de débardage est autorisée ;
- 3) La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux introduit auprès du préfet du Cantal ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans les deux mois qui suivent sa notification.

Pour le Préfet du Cantal,
Pour le directeur départemental des territoires du
Cantal, le chef du service environnement, forêt,
risques naturels adjoint,


Roland BERTHOMIEU

Décision N°2022-001 du 4 avril 2022 pour l'application du régime
d'autorisation propre à Natura 2000 (R.414-24 du code de l'environnement)

Création d'une voie forestière et de pistes de débardage sur la commune de Val
d'Arcomie situées dans le site Natura 2000 FR 8312010 Gorges de la Truyère.



Annexe 9 : Réponse de l'organisateur à la suite des conseils + carte des zones sensibles

Monsieur,

Je vous remercie pour votre retour.

Concernant les erreurs de notre dossier nous effectuerons les modifications pour les prochaines éditions du Bihr Adventure afin de coller au mieux avec la réalité et tenir notre dossier le plus à jour possible.

Pour ce qui est des zones sensibles du parcours sur lesquels nous ne pouvons pas modifier le parcours étant donné que nous circulons sur la voie publique, nous allons renforcer la signalétique liée au respect des consignes durant la traversée de ces zones.

Nous prévenons l'ensemble des pilotes lors du départ grâce à un panneau d'information qui leur rappelle que nous évoluons sur une zone Natura 2000 mais nous allons renforcer ces informations sur le parcours avec une signalétique spécifique.

Je vous enverrai dans les prochains jours les maquettes des panneaux avant de lancer la fabrication de ceux-ci afin d'avoir votre avis sur les informations à faire paraître.

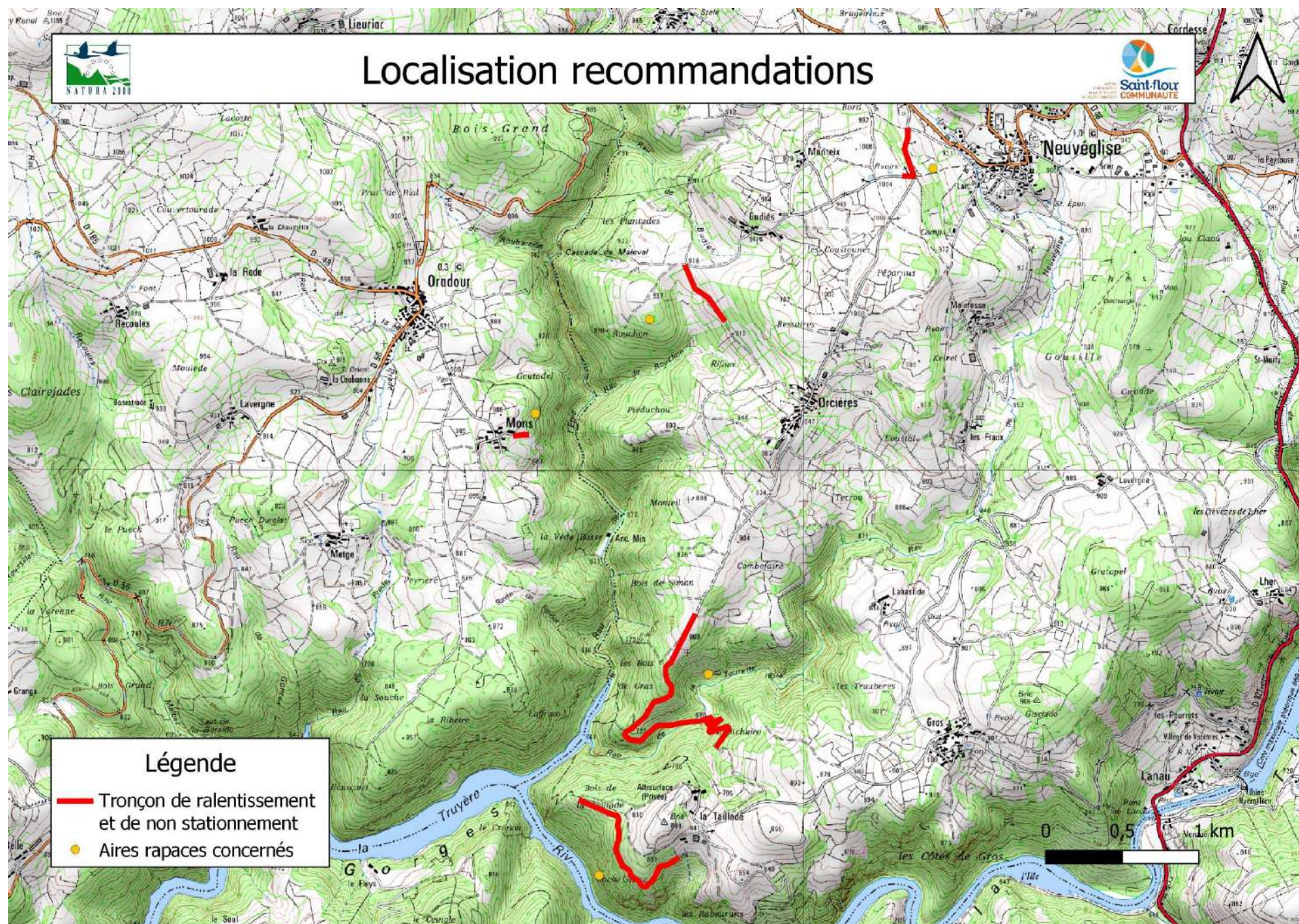
Je serai ravi de vous rencontrer durant notre manifestation,

En vous remerciant une fois encore pour votre aide,

Matthieu Dumain



Localisation recommandations



Annexe 10 : Flyer informatif Aigle botté (réalisation : Alice Stapelfeld)



Identification

L'Aigle botté est un petit aigle. En vol, il est possible de le confondre avec le milan noir, avec sa queue coupée droite.

Cette espèce est dimorphe : il existe une forme claire et une foncée, distinguables en vue inférieure. La forme claire se reconnaît avec un aspect noir et blanc, les rémiges étant noires et le reste du plumage étant blanc, et la forme sombre est entièrement brune. En vue supérieure, les deux formes sont semblables et présentent une zone beige clair en « V ». De plus, l'aigle botté présente deux taches blanches à l'attache des ailes, qui sont un critère spécifique.



Hiverné en Afrique Saharienne.
Revient à la première décade d'avril

Reproduction

L'Aigle botté vit en couple territoriaux lors de la reproduction et est fidèle chaque année à son site. Il fait son nid systématiquement dans le tiers supérieur de fortes pentes, dans de grands résineux en forêt mixte. Il le recharge tout au long de la reproduction essentiellement avec des matériaux verts.

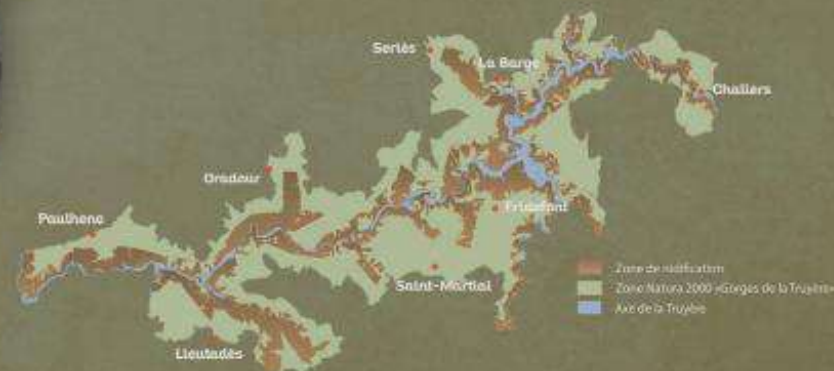
En avril-mai, la femelle pond 1 à 3 œufs et les incubera pendant 32 à 34 jours, alimenté par le mâle. Après l'éclosion, les jeunes restent au nid pendant 50 à 60 jours, jusqu'à l'envol. L'Aigle botté étant très sensible au dérangement, son habitat de nidification ne doit pas présenter de nuisances anthropiques trop importantes.



Alimentation

En Auvergne, l'alimentation de l'Aigle botté est composée principalement d'oiseaux de taille petite à moyenne (fringilles, hirondelles, turridés, colombidés et petits corvidés), mais aussi de quelques jeunes lézards verts et plus rarement de micromammifères.

Dans les gorges du sud de la région, les lézards verts constituent vraisemblablement une part plus importante de son régime alimentaire.



Carte : Zones potentielles de nidification de l'Aigle botté dans les Gorges de la Truyère

NAT' info

03

**BULLETIN D'INFORMATION
DES SITES NATURA 2000**

GÉRÉS ET ANIMÉS PAR
SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

EDITO

Avec 10 sites présents sur le territoire de l'intercommunalité, Saint-Flour Communauté est intégrée au réseau européen Natura 2000. Plusieurs de ces sites sont gérés et animés par l'intercommunalité qui mène des actions de suivi de l'évolution de la biodiversité, de sensibilisation et de restauration de milieux sur la base du volontariat.

Vous découvrirez dans ce nouveau numéro de Nat'Info les actualités de ces sites. Nous présentons notamment un bilan de l'action portée depuis 5 ans pour restaurer les haies, élément essentiel pour la préservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000. Sur la Planèze, nous revenons sur l'intérêt de maintenir la vocation agricole de la narse de Nouvialle en l'état, secteur agricole et réservoir incomparable d'eau. Le Conseil communautaire s'est déjà positionné en ce sens et d'importantes décisions seront à prendre dans les mois à venir au vu des pressions existantes pour son exploitation. Vous pourrez également découvrir les enjeux importants de préservation du site de la Truyère et de ses affluents pour la biodiversité.

La valorisation de son patrimoine naturel ainsi que le soutien de l'agriculture locale durable sont deux axes forts du projet de territoire 2021-2026 de Saint-Flour Communauté. Les actions menées sur les sites Natura 2000 vont dans ce sens et sont financées par les fonds européens, gérés par la Région et l'Etat.

Bonne lecture à tous,

Céline CHARRIAUD
Présidente de Saint-Flour Communauté

Jean-Marc BOUDOU
Vice-Président à l'Agriculture et à l'Environnement

Bocage

Maintien et restauration des bocages : de multiples intérêts essentiels à la conservation d'un paysage rural

RENDEZ-VOUS EN PAGE 2 POUR PLUS D'INFORMATIONS

Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français.

Saint-Flour Communauté a mis en place différentes actions en faveur du développement du bocage sur les sites Natura 2000 qu'elle porte. Elles ont pu être réalisées dans le cadre d'un Appel à Initiatives pour la Biodiversité (AIB) de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui a financé 80% du coût de ces projets, le reste étant autofinancé par Saint-Flour Communauté.

L'aménagement des parcelles est une question primordiale pour les exploitants agricoles. Les bénéfices d'un réseau de haies

sont majeurs pour l'amélioration de la production fourragère, pour l'augmentation du confort des troupeaux mais aussi pour la lutte naturelle contre les ravageurs.

Plus de 15 kilomètres de haies plantées avec les agriculteurs des sites.

Ainsi, près de 30 agriculteurs volontaires ont pu bénéficier d'un accompagnement dans leurs projets de plantation de haies et de nombreux autres agriculteurs sont volontaires dans cette démarche. Cet effort devra donc être poursuivi pour restaurer durablement les bocages de nos campagnes.

SITES NATURA 2000
Restauration de milieux
P. 1-3

PLANÈZE DE SAINT-FOUR
Lacs et Natura 2000
P. 4-5

BOIS DE LA TRUYÈRE
Lacs et Natura 2000
P. 6-7

APFLEUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT
Lacs et Natura 2000
P. 8-9

SITES NATURA 2000 :
Lacs et Natura 2000
P. 10-11

Annexe 12 : Tableau des tâches et calendrier du stage

Intervenant	Idée originale	Bibliographie	Collecte de données	Animations	réalisation supports informatifs	Rédaction
Principal	JN	AS	AS	JN	AS	AS
Secondaire			JN	AS	JN	

JN : Jérémy Nicot

AS : Alice Stapelfeld

[illegible]